

# Plan Zonal de Sécurité 2020-2025

Police locale de Wavre



**Police Locale**



<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Partie I : Evaluation du PZS 2014-2019 .....</b>	<b>5</b>
Chapitre 1 : Analyse environnementale .....	5
1.2 Analyse de l'environnement interne .....	19
Chapitre 2 : Analyse des phénomènes d'insécurité.....	27
2.1 Vols dans les habitations .....	27
2.1.1 EVOLUTION DU PHÉNOMÈNE .....	27
2.1.2 MESURES PRISES.....	28
2.2 Incivilités.....	30
2.2.1 EVOLUTION DU PHÉNOMÈNE .....	30
2.2.2 COMMENTAIRES CONCERNANT LES MESURES PRISES .....	32
2.3 Phénomènes « Stupéfiants ».....	32
2.3.1 EVOLUTIONS DU PHÉNOMÈNE .....	32
2.3.2 COMMENTAIRES CONCERNANT LES MESURES PRISES .....	33
2.4 Phénomène Insécurité routière .....	34
2.4.1 EVOLUTIONS DU PHÉNOMÈNE .....	34
2.4.5 COMMENTAIRES CONCERNANT LES MESURES PRISES .....	38
<b>Partie II : Détermination des objectifs stratégiques 2020-2025.....</b>	<b>40</b>
1 Etude des phénomènes criminels .....	40
2 Priorités définies par les autorités et les partenaires.....	48
3 Résultats du Moniteur de Sécurité 2018 .....	49
4 Définitions des objectifs stratégiques 2020-2025.....	52
4.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE « VOLS ET EXTORSIONS » .....	54
4.2 OBJECTIF STRATÉGIQUE « STUPÉFIANTS ».....	56
4.3 OBJECTIF STRATÉGIQUE « INCIVILITÉS » .....	56
4.4 OBJECTIF STRATÉGIQUE « SÉCURITÉ ROUTIÈRE » .....	57
<b>Partie III : Opérationnalisation .....</b>	<b>58</b>
Objectif Stratégique 1 : Les vols qualifiés habitation.....	58
Objectif Stratégique 2 : Incivilités.....	58
Objectif Stratégique 3 : Trafic de stupéfiants.....	59
Objectif Stratégique 4 : Sécurité routière .....	59
<b>Conclusion.....</b>	<b>60</b>

# INTRODUCTION

---

En 2018, notre zone de police a procédé à l'alignement du PZS 2014-2018 pour le prolonger jusqu'en 2019.

Nous arrivons maintenant au bout de cette période et le temps pour la rédaction d'un nouveau Plan zonal de sécurité est arrivé.

L'objet du présent document est de procéder d'abord à l'évaluation des actions et des résultats du plan zonal précédent et, sur base des chiffres de l'évolution de la criminalité et des priorités fixées par les différentes autorités, de déterminer les objectifs stratégiques pour la période 2020-2025.

Les priorités fixées pour ce nouveau Plan zonal de sécurité ont été approuvées par le Conseil zonal de sécurité et elles ont constitué la trame de notre réflexion pour l'établissement de plans d'actions concrets pour les 6 prochaines années (fin en décembre 2025). Nous avons souhaité nous montrer réalistes par rapport à ces plans d'actions pour rester dans la mesure des moyens disponibles et cohérents par rapport aux réalités concrètes de l'action policière. Il nous a semblé préférable de nous focaliser sur des actions concrètes et réalistes mais ayant un grand impact potentiel sur la criminalité plutôt que de multiplier le nombre d'actions très diversifiées mais qui sont difficilement tenables dans la durée ou qui ne dépendent pas entièrement de nos services.

Cette volonté s'inscrit également dans un nouveau contexte de prolongation de la durée des Plans zonaux de sécurité. Portée à 6 ans, cette durée a l'avantage d'aligner les PZS avec la durée des mandatures communales. Les plans d'actions ont donc aussi été élaborés en tenant compte de la Déclaration de politique générale et du Plan stratégique transversal de la Ville de Wavre.

De notre point de vue, les priorités déterminées par le Conseil zonal de sécurité doivent donner lieu à deux types de mesures au sein de notre organisation. D'abord, il s'agit d'orienter les processus classiques et les moyens de notre organisation vers la réalisation des objectifs opérationnels fixés par les autorités. Nous devons notamment concentrer nos actions et nos moyens sur la réalisation d'un travail policier « classique » avec des modes d'actions traditionnels (patrouiller, contrôler, enquêter, observer, ...) orienté vers ces phénomènes prioritaires. Ensuite, quand c'est possible, il peut être intéressant d'innover ou de saisir les opportunités sur le marché de la sécurité pour rendre nos processus et nos actions plus efficaces. Nous concentrerons alors nos moyens (investissements, capacités, ...) vers la mise en œuvre de ces nouvelles solutions (technologiques, techniques, infrastructurelles ou humaines) dans le cadre de ces priorités. Il paraît illusoire à ce stade de prétendre à une exhaustivité des solutions nouvelles qui pourront être mises en place pour les 6 prochaines années, tant l'évolution des technologies, de la démographie, de l'environnement policier et sécuritaire, de la situation sociologique et démographique, etc. est rapide et diverse.

A cet égard, le PST de la Ville de Wavre regorge de très nombreux projets de développement que la Ville est en train de mettre en place (Hall polyvalent, piscine, centre hospitalier, rénovation et embellissement du centre urbain,...) moyennant des investissements considérables. Tous ces projets auront un impact évident sur le fonctionnement de notre service de police et sur ses missions. Il est difficile à l'heure actuelle de mesurer ces conséquences et de les traduire dans des actions. Il s'agira donc de rester attentifs à ces évolutions et d'adapter notre travail policier à ces réalités.

Comme nous l'avons déjà écrit dans notre lettre de mission de 2016, nous réservons au plan zonal de sécurité le développement de la politique en matière de sécurité. Tout ce qui concerne le nécessaire développement de l'organisation en tant que telle est repris dans la lettre de mission du Chef de Corps. Le lecteur ne doit donc pas s'étonner de ne pas en trouver trace dans le présent document.

## Chapitre 1 : Analyse environnementale

### 1.1 Analyse de l'environnement externe

Dans cette première partie, nous essayerons de brosser une image fidèle de la réalité de l'évolution de la Ville de Wavre et d'en tirer des perspectives d'évolution pour l'avenir. Comme cela est indiqué dans les prospectus de produits financiers, les « résultats du passé ne garantissent pas les évolutions futures ». Toutefois, certaines tendances de fonds ne se démentent pas depuis de nombreuses années et les importants investissements en cours ou à venir à Wavre (publics ou privés) vont avoir un impact (direct ou indirect) considérable sur le travail policier.

**Wavre est un centre économique et résidentiel qui attire les investisseurs pour divers projets.**

- Projets économiques : Carabiniers-Fontaine, développement des zonings
- Projets socio-culturels : Hall Culturel Polyvalent, pôle de sports et loisirs<sup>46</sup>
- Projets résidentiels : voir liste ci-après

Type de projet	Nom du projet
Logement	Rive Verte / Le Godru
Logement	Folon
Logement	Cinq Sapins
Logement	Champ Saint Anne
Logement	Petit Sart / Martineau
Logement	Vallon des Mays
Logement	Carmes - Carabiniers - Fontaines
Logement	Autres projets (De Fierlant)

D'ici 2026, ce sont environ 809 nouveaux ménages qui sont attendu dans la commune. Il s'agit surtout de jeunes ménages avec un profil de mobilité dynamique, alimenté entre autres par la conduite des enfants à l'école et diverses activités.

1

De manière directe, une augmentation de la population, l'ouverture d'un hall culturel polyvalent ou la construction d'un hôpital ou d'un centre médico-psychiatrique génère une masse d'activités policières primaires telles que des domiciliations, des transferts de détenus, des interventions aux services des urgences (bagarres, menaces,...), mise en place de services d'ordre pour accompagner les festivités,...

De manière indirecte, le développement des services générés par ces multiples investissements (piscine, espaces commerciaux, parc de loisirs,...) participe au redéploiement de Wavre en tant que chef-lieu de la Province mais génère aussi son lot d'interventions policières pour des comportements inappropriés et des défis en matière de mobilité et de sécurité routière.

<sup>1</sup> Plan Communal de mobilité de la Ville de Wavre – Phase 3 – Plan d'action

Cela aura nécessairement des conséquences sur l'organisation et les effectifs de la zone de police dans les années à venir.

Toutefois, nous prenons le parti de ne pas intégrer dans le PZS, une analyse des conséquences de ces développements sur les capacités et la réservoirs pour la rédaction d'une éventuelle deuxième lettre de mandat de l'actuel Chef de Corps (2021). Cela permettra d'avoir plus de certitudes et de visibilité sur les réalisations.

### 1.1.1 NOTRE ZONE DE POLICE EXAMINÉE D'UN POINT DE VUE DÉMOGRAPHIQUE

La Ville de Wavre comptait au 1<sup>er</sup> janvier 2019, un total de 34.400 habitants, ce qui en fait la deuxième commune du Brabant wallon. La densité de population, sur un territoire relativement petit, est particulièrement élevée au regard de la moyenne du Brabant wallon (un peu moins de 400 habitants au km<sup>2</sup> pour plus de 800 au km<sup>2</sup> à Wavre)

<i>Communes</i>	<i>Superficie Km<sup>2</sup></i>	<i>Nombre d'habitants (1er janvier 2019)</i>	<i>Densité de population Hab/km<sup>2</sup></i>	<i>Quartiers</i>	<i>Communes voisines</i>	<i>Zones de police environnantes</i>
<i>Wavre</i>	42	34.396	816,9	5	<i>Grez-Doiceau Rixensart Ottignies-LLN Chaumont-Gistoux Huldenberg Overijse</i>	9

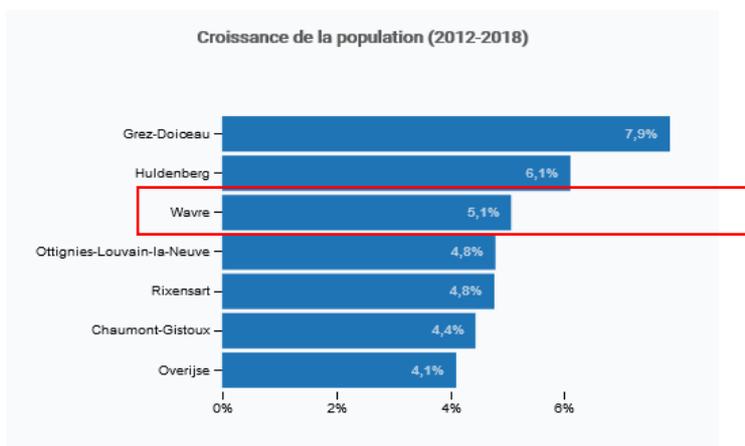
Cela donne un caractère particulièrement urbain à Wavre, avec ce que cela comporte d'avantages en termes de services et de proximité mais aussi comme inconvénients liés à la mobilité, à la sécurité routière, aux nuisances sonores et aux incivilités.

La population n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années à l'instar du reste du Brabant wallon qui vient de passer le cap des 400.000 habitants.

<i>Wavre</i>	<i>Nombre d'habitants<sup>2</sup></i>
<i>31/12/2014</i>	33.580
<i>31/12/2015</i>	33.776
<i>31/12/2016</i>	34.156
<i>31/12/2017</i>	34.291
<i>31/12/2018</i>	34.396

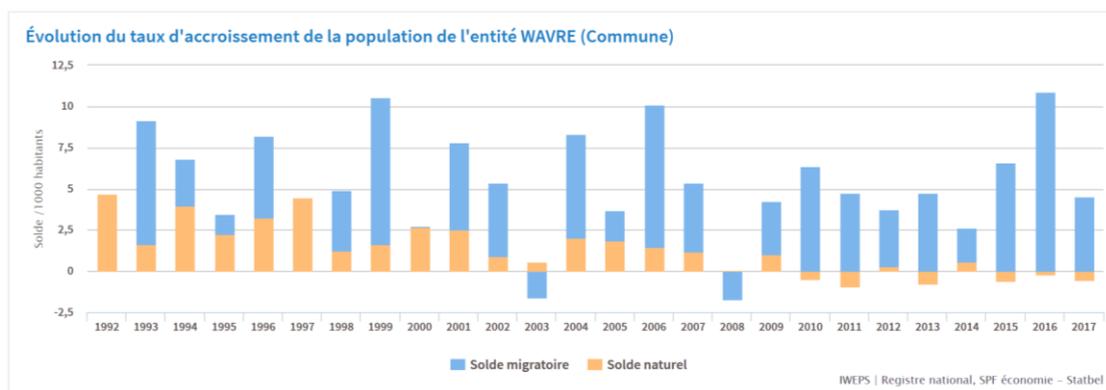
<sup>2</sup> Chiffres du service Relation Publique de la ville de Wavre

Wavre est même une des communes qui connaît un taux de croissance de sa population le plus élevé de la Province.



La population se caractérise également par une forte diversité. Le nombre de nationalités présentes à Wavre est considérable (environ 100 nationalités différentes). 10% de la population wavrienne est de nationalité non-belge (7,5% d'étrangers intra-UE).

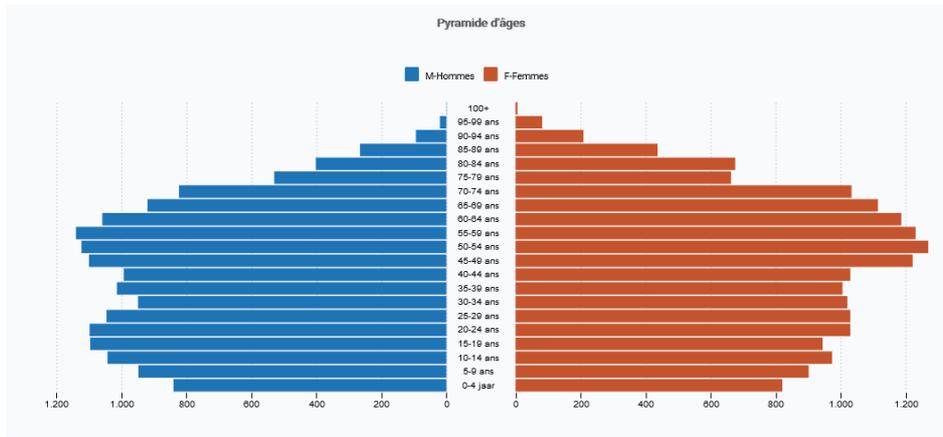
L'évolution de la population est essentiellement due à un solde migratoire positif (population au 31 décembre par rapport à la population au 31 janvier moins le solde naturel) alors que le solde naturel (différence entre les naissances et les décès rapporté à la moyenne de la population annuelle) est lui négatif. Cela signifie qu'au fil des années, ce sont de plus en plus des personnes extérieures à Wavre qui viennent s'y installer.



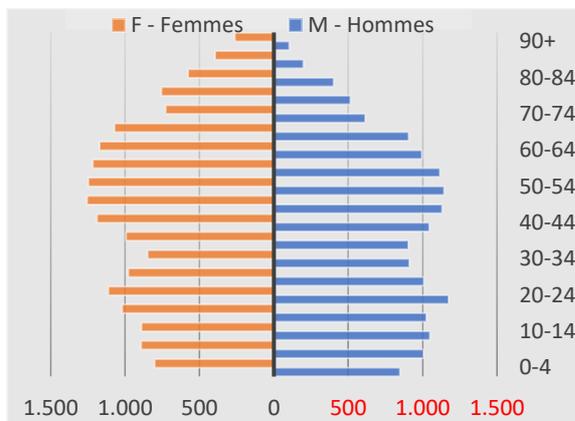
Comme ailleurs en Brabant wallon, l'âge moyen de la population, qui est de 42,7 ans, est relativement élevé comparativement au reste de la Région wallonne (40,5 années). Et nous constatons un léger mais certain renforcement de ce vieillissement dans les pyramides des âges à 5 ans d'écart. Le nombre de personnes âgées de 70 à 74 ans a ainsi considérablement augmenté sur cette période. Outre le vieillissement global de la population, on constate également que de nombreuses personnes âgées viennent s'installer à Wavre dans des logements plus adaptés (appartements) et en raison de la proximité des services.

Cette augmentation sera certainement renforcée par le développement de l'habitat qui est en forte progression comme on le verra ci-après.

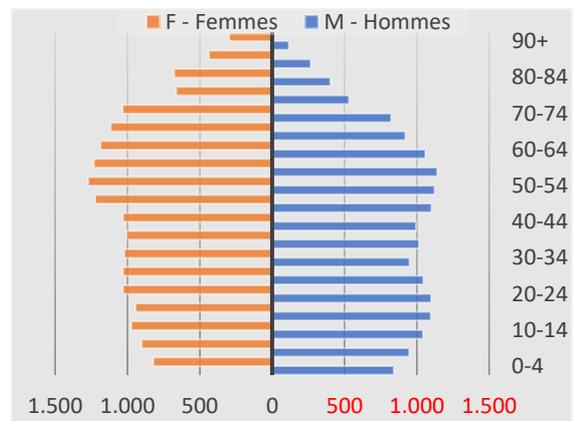
Population au 01/01/2018<sup>3</sup> :



Population au 01/01/2014<sup>4</sup>:

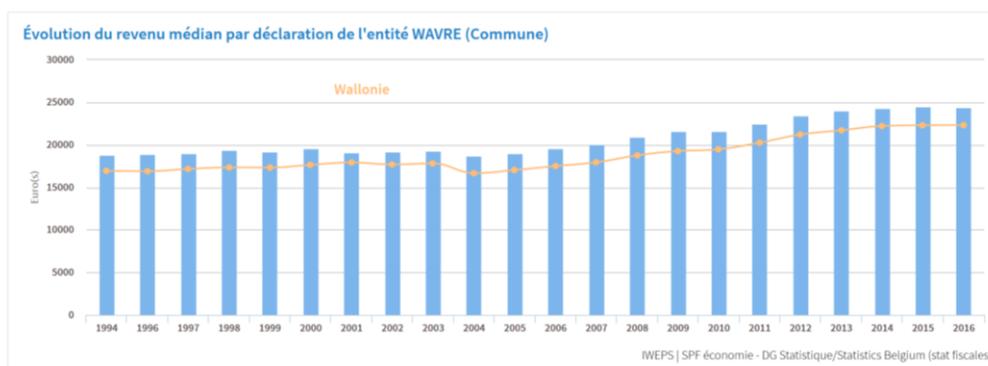


Population au 01/01/2019<sup>5</sup>:



Le revenu médian par habitant est en constante évolution et il est légèrement supérieur à la moyenne de la Région wallonne mais moins élevé que dans certaines autres communes du Brabant wallon.

#### Niveau et conditions de vie :



<sup>3</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/commune/wavre#dashboard2>

<sup>4</sup> <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=5970495a-519a-45cb-9b86-bbf9ab5b980a>

<sup>5</sup> <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=5970495a-519a-45cb-9b86-bbf9ab5b980a>

## Marché du travail :

Population en âge de travailler (15-64 ans) : **21 566**

Nombre d'actifs : **14 933**

Nombre d'actifs occupés : **13 259**

Nombre d'actifs inoccupés : **1 674**

Nombre d'inactifs : **6 634**

Taux d'activité administratif : **69,2 %**

Taux d'emploi administratif : **61,5 %**

Taux de chômage administratif : **11,2 %**

Période : **moyenne annuelle 2016**

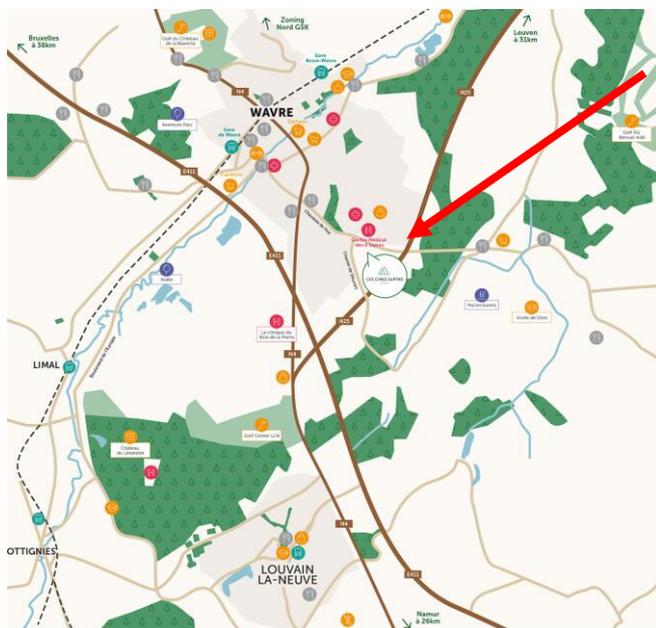
Sources : **Comptes de l'emploi wallon, Steunpunt Werk**

Malgré tout, le chômage est encore très présent sur Wavre et le nombre d'emplois présents dans les pôles d'activité économique ne bénéficie pas nécessairement à la population de l'entité.

Grâce à un dynamisme certain de l'investissement privé, l'habitat se développe fortement sur l'entité.

Constitué de noyaux divers, l'habitat est relativement « genré » en fonction de sa répartition sur le territoire et des différents quartiers. Alors qu'il y a de nombreux blocs à appartements à l'est de la Ville et dans le centre, on est plutôt dans un habitat constitué de villas unifamiliales dans le reste de la Ville. Mais ceci tend à évoluer en fonction des nouveaux projets immobiliers en cours.

### LES 5 SAPINS<sup>6</sup> :



**Lieu :** Entre la Chaussée de Huy, le Chemin de Vieusart et la N25. Soit juste en face du quartier des 4 sapins.

#### Nombre de logements :

2 immeubles d'appartements (20 appartements de 1 à 3 chambres) et 40 maisons (de 2 à 4 façades) sur des terrains de 3 à 16 ares.



<sup>6</sup> <https://www.les5sapins.be/> et <https://www.immobel.be/en/projects/232-les-cinq-sapins>

## CHAMP SAINTE-ANNE :



**Lieu<sup>7</sup>** : Entre le Golf de la Bawette et le Bois de Beumont.

**Nombre de logements<sup>8</sup>** : Au terme des 6 phases de construction, à l'horizon 2038, 620 nouveaux logements sont prévus pour environ 1.585 habitants supplémentaires.



## LE CENTRE VILLE :

**Lieu** : Projet situé au cœur de Wavre, sur l'actuel Parking des Carabiniers

**Nombre de logements<sup>9</sup>** : Projet mixte regroupant des logements, du commerce et du parking en sous-sol. Ce projet concerne 85 logements, 373 emplacements de parking (privé et public) et une surface de 3.335m<sup>2</sup> pour les commerces.

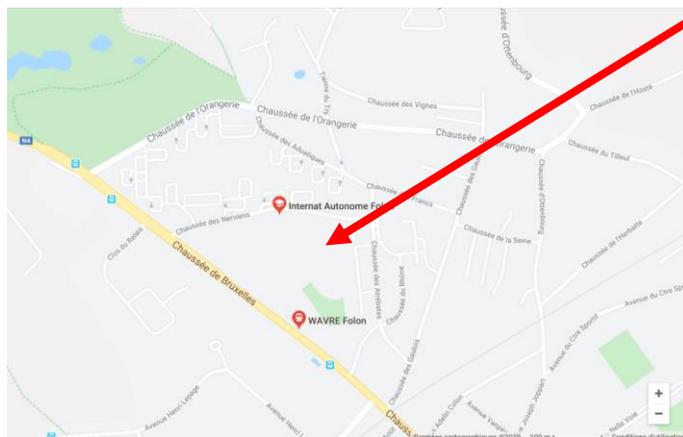


<sup>7</sup> [www.matexi.be/fr/projets/brabant-wallon/wavre-champ-sainte-anne](http://www.matexi.be/fr/projets/brabant-wallon/wavre-champ-sainte-anne)

<sup>8</sup> <https://wavre.ecolo.be/2016/10/13/le-lotissement-du-champ-sainte-anne/>

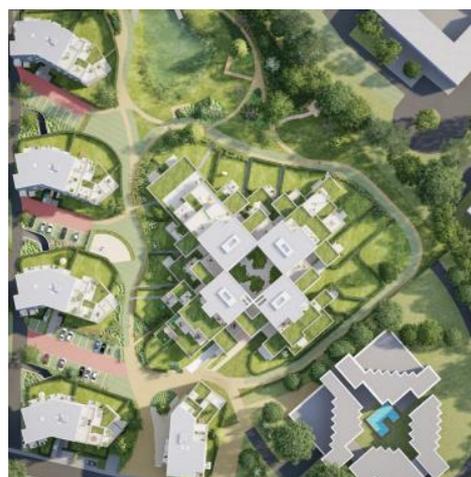
<sup>9</sup> <https://www.dds.plus/fr/projets/carabiniers>

## L'ANCIEN INTERNAT FOLON - PROJET « VAL VENA »<sup>10</sup> :



**Lieu** : Rénovation de l'ancien athénée Folon avec reconversion en appartements et construction de 5 blocs à appartements entre la Chaussée de Bruxelles et la Chaussée des Francs.

**Nombre de logements** : Particularité du projet, 88 appartements APIBW accessibles selon les critères d'éligibilité A ou B (prix inférieurs aux prix du marché) et 64 appartements accessibles à tous sans critères particulier. Soit un total de 152 appartements.



### 1.1.2 NOTRE ZONE DE POLICE EXAMINÉE D'UN POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

La Ville de Wavre compte parmi les communes les plus dynamiques sur le plan économique en Brabant wallon.

Avec trois pôles d'activités économiques, elle se distingue par le nombre d'emplois disponibles dans les multiples entreprises situées sur son territoire.

#### **ZONING NORD :**

Le Zoning Nord de Wavre est sans conteste le phare économique de Wavre avec plus de 360 entreprises qui y sont installées dont le géant pharmaceutique GSK qui attire chaque jour sur le site de Wavre plus de 3500 travailleurs. Ce sont en tout plus de 11.500 emplois présents dans le zoning nord.

Et cet espace est appelé à encore évoluer dans les prochaines années car ils restent des terrains disponibles pour l'implantation de nouvelles entreprises.

Un nouveau parc de PME devrait ainsi voir le jour dans les prochaines semaines. Cela permettra d'accueillir 19 unités de PME dans des superficies de 129 à 261 m<sup>2</sup>.

<sup>10</sup> <https://www.hendrix.be/fr/immobilier-neuf/val-vena-apibw/1300-wavre/3746694>



### **PARC DE L'EUROPE – RECONVERSION DE L'ANCIEN SITE PHILIPS<sup>11</sup> :**

Le Parc de L'Europe est un parc d'activités mixte situé dans une zone réservée à la petite industrie.

Avec ses unités modulables pour PME, le bâtiment de 6.800 m<sup>2</sup> est scindé en 24 unités caractérisées par une grande flexibilité de surface, avec des superficies allant de 250 à 1.500 m<sup>2</sup>.

Outre les unités PME, le site dispose également de 7.500 m<sup>2</sup> de bureaux et d'espaces de coworking.

5.700 m<sup>2</sup> sont prévus pour construire un bâtiment sur mesure.

Enfin, Mitiska opérera une surface de 9.000m<sup>2</sup> dédiée à la vente au détail.

Fin des travaux prévue pour l'automne 2020.



L'ancien site Philips à Wavre, en face de Walldi. - © Google Maps



Tout n'est pourtant pas rose à Wavre et, comme d'autres villes, les commerces du centre-ville souffrent d'une désaffection préjudiciable aux commerces restants.

Actuellement, Wavre compte 376 cellules commerciales en activités pour un total de 490 cellules commerciales. 114 cellules commerciales sont donc vacantes, ce qui impacte indirectement le sentiment de sécurité. L'immobilier est vieillissant et les investissements privés sont faibles.

<sup>11</sup> <https://www.bvi.be/kmo/fr/projet/parc-de-leurope/>

La Ville a donc décidé de réagir et de lancer un vaste chantier d'embellissement du centre-ville (plus de 5 millions d'euros d'investissement prévus) pour remettre la Dyle à ciel ouvert, pour rénover le plateau de la Gare et offrir une connexion avec le nouveau hall culturel polyvalent (ouverture en novembre 2019) et réaménager l'espace urbain. Elle a aussi pris le parti de concéder la gestion des parkings à un partenaire privé qui devra notamment construire un nouveau parking aux Mésanges.



Pour le secteur Horeca, la ville de Wavre compte :

- +/- 70 restaurants
- +/- 20 sandwicheries
- +/- 18 Tea Room
- +/- 2 bars à vin
- +/- 15 brasseries
- +/- 24 cafés

En tant que chef-lieu de la Province, la Ville de Wavre offre un grand nombre de services et est le siège de nombreuses administrations (Palais de justice de Paix et Tribunal de Police, administration provinciale, Palais du Gouverneur, ...).

On y trouve aussi plusieurs maisons de repos et de convalescence ainsi que de nombreuses crèches.

La Ville est aussi connue pour ses nombreux établissements scolaires avec pas moins de 17 écoles fondamentales, primaires ou secondaires (enseignement spécialisé ou non), une école d'enseignement supérieur, une Académie des Beaux-Arts, une Académie de Musique et des Arts de la Parole,... Ce sont près de 10.000 étudiants qui viennent chaque jour à Wavre. Wavre accueille ainsi la plus forte concentration d'étudiants (hors université) de tout le Brabant wallon, juste devant Nivelles.

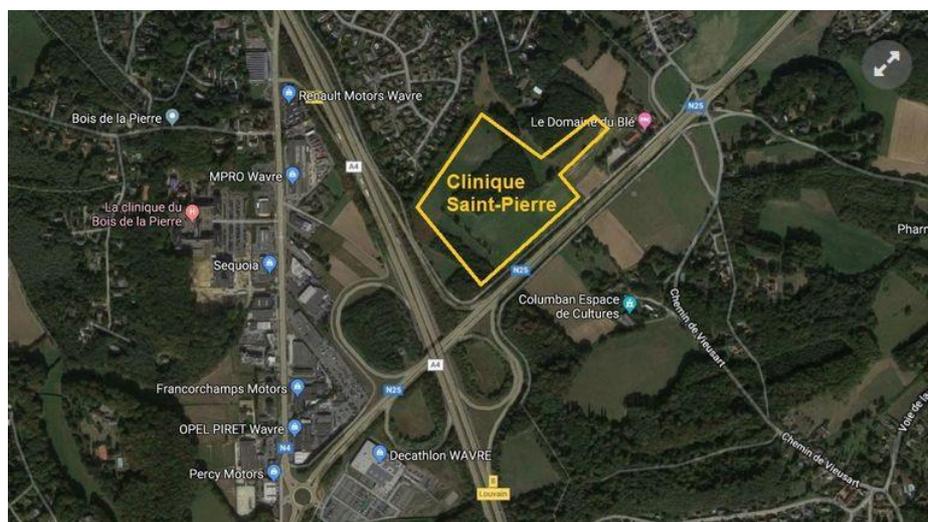
### Évolution de la population scolaire de chaque commune

COMMUNE	2005	2015	Evolution
Beauvechain	764	748	-16
Braine-l'Alleud	7.644	7.658	+14
Braine-le-Château	856	860	+4
Chastre	880	883	+3
Chaumont-Gistoux	1.105	1.126	+21
Court-Saint-Etienne	3.335	3.354	+19
Genappe	1.177	1.322	+145
Grez-Doiceau	1.047	1.048	+1
Hélicine	216	247	+31
Incourt	383	402	+19
Ittre	742	959	+217
Jodoigne	3.742	3.694	-48
La Hulpe	1.829	1.592	-237
Lasne	1.748	1.718	-30
Mont-Saint-Guibert	1.527	1.609	+82
Nivelles	8.538	9.373	+835
Orp-Jauche	852	893	+41
Ottignies-LLN	7.798	8.092	+294
Perwez	1.009	1.340	+331
Ramillies	441	560	+119
Rebecq	796	741	-55
Rixensart	3.680	3.763	+83
Tubize	3.731	4.239	+508
Villers-la-Ville	817	898	+81
Walhain	561	538	-23
Waterloo	6.141	6.548	+407
Wavre	9.446	9.574	+128
<b>BRABANT WALLON</b>	<b>70.805</b>	<b>73.779</b>	<b>+2.974</b>

### DEMENAGEMENT DE LA CLINIQUE SAINT-PIERRE A WAVRE :

La clinique Saint-Pierre d'Ottignies a 45 ans. Certains bâtiments ont été modernisés et de nouvelles constructions sont apparues au fil du temps, mais les infrastructures, trop petites, ne répondent plus aux besoins de la médecine moderne. La décision a été prise de déménager l'hôpital pour l'installer au sud de la ville à proximité de la E411 et de la N25.

Selon Philippe Pierre, directeur médical et coordonnateur de la clinique, le projet représente un millier de contacts-patients par jour et quelque 2000 travailleurs. Les travaux devraient commencer fin 2022 et s'achèveront en 2027.



### **CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE PSYCHIATRIE LEGALE :**

La Ville a été informée que le Gouvernement fédéral avait désigné Wavre comme lieu d'implantation d'un centre de psychiatrie légale destiné à accueillir les détenus présentant des maladies mentales. Aucune précision n'a été donnée concernant le délai de construction de ce centre mais celui-ci aura nécessairement un impact sur le travail policier (libérations conditionnelles, non réintégration, congés pénitentiaires, escortes de détenus vers les cours et tribunaux, ...).

#### **1.1.3 NOTRE ZONE DE POLICE EXAMINÉE D'UN POINT DE VUE SOCIO-CULTUREL**

---

Wavre est connue sur le plan international en grande partie grâce à la présence sur son territoire d'un parc d'attractions qui attire des centaines de milliers de touristes chaque année. C'est l'un des pôles phares du tourisme en Brabant wallon et ce succès n'est pas sans conséquence sur le travail policier même s'il y a lieu de se féliciter du partenariat développé au fil des ans avec la direction du parc et les agents de gardiennage présents sur le site.

Par contre, la Ville présentait peu d'infrastructures culturelles et, même si la Ville peut s'enorgueillir de ses différents centres sportifs qui permettent la pratique de nombreux sports différents dans d'excellentes conditions, le reproche le plus fréquent a souvent été l'absence d'une piscine publique.

Les autorités communales aidées par différents niveaux de pouvoirs subsidiant ont décidé d'y remédier et d'investir massivement dans le domaine des services socio-culturels. La Ville va connaître ici aussi un fort développement dans les prochaines années. Et cela commencera par l'inauguration du nouveau hall polyvalent dès le mois de novembre 2019.

Cela s'accompagnera aussi d'investissements privés très importants pour augmenter et diversifier l'offre d'attractions présente à Walibi, avec une probable augmentation de la fréquentation avec son lot de travail policier lié à la gestion de la mobilité les jours de grosse affluence et aux risques générés par la présence de foules (criminalité, tensions, objets perdus/trouvés, ...)

#### **WALIBI<sup>12</sup> :**

Walibi est l'un des parcs d'attractions les plus connus de Belgique. Il réunit les familles autour de ses manèges adaptés à tous les âges. La communication du parc autour de ces investissements est très claire. Ils ont pour ambition d'augmenter de 50% la fréquentation du parc.

---

<sup>12</sup> Walibi Rhône Alpe – Dossier Presse 2019

ANNEXES

## 2015-2022 : PLAN D'INVESTISSEMENT SUR 8 ANS

Le parc continue sur sa lancée, initiée par le plan d'investissements à 8 ans de plus de 30 millions d'euros annoncé en novembre 2015, et confirme sa volonté de densifier, moderniser et thématiser intégralement le parc.

Ainsi, **DE 2016 À 2017**, le parc a déjà investi 11 millions d'euros, pour la zone Explorer Adventure, dont plus de la moitié dans de nouvelles attractions (Timber, Volt-O-Vent, MonORail, aire de jeux, spectacle les Mystères de l'Or Vert).

**EN 2018** le parc a débuté la création de la zone Festival City (Hurricane, Baloon Race, Dock'N Roll, aire de jeux...) pour la clôturer **EN 2019** en y ajoutant une ambiance envoûtante (Mystic, Les P'tits Chaudrons...). Total des investissements pour cette zone : 11 millions d'euros.

**DE 2020 À 2023**, le parc entrera dans sa dernière phase de transformation, avec la finalisation de la zone Festival City (village historique du parc) et la création de la 3<sup>ème</sup> et dernière zone, Exotic Island.

**L'AMBITION ?**  
Accueillir 600 000 visiteurs sur la saison 2023 contre 400 000 en 2015.



### LA SUCRERIE<sup>13</sup> :

La Sucrierie est un vaste espace d'événements totalement polyvalent situé au centre de la Ville de Wavre. Ce bâtiment contemporain est destiné à accueillir des événements en tous genres : culturels et commerciaux.



Le bâtiment regroupe les espaces suivants :

- Salle de spectacles et d'événements : capacité de **880 places assises** et jusqu'à 1300 places debout grâce aux gradins rétractables ;
- **Grande scène** de 390 m<sup>2</sup> totalement équipée et dotée d'un matériel de sonorisation, d'éclairage et de projection
- Vaste atrium d'accueil avec espace bar
- Espaces d'exposition, de conférences et d'événements modulables : 550 m<sup>2</sup> au rez pouvant se séparer en 3 espaces et 220 m<sup>2</sup> à l'étage pouvant se séparer en 2 espaces

### CONSTRUCTION D'UNE PISCINE<sup>14</sup> :

La piscine s'installera sur le site de l'ancien skatepark et se partagera en deux zones.

D'une part, une zone éducative et sportive de 1.900 m<sup>2</sup> avec deux bassins (25m sur 15 et 16m sur 15) destinés à la natation et à l'apprentissage de celle-ci. Les bassins pourront être reliés et se transformer en une seule grande piscine.

D'autre part, une zone ludique avec une autre piscine axée sur les jeux dans un espace de près de 1.400 m<sup>2</sup>. Un cocon



<sup>13</sup> [www.wavre.be/la-sucrerie](http://www.wavre.be/la-sucrerie)

<sup>14</sup> [www.wavreprogress.be/projets/piscine](http://www.wavreprogress.be/projets/piscine)

bien-être (avec sauna, hammam, jacuzzi...) de 500m<sup>2</sup> sera également créé, tout comme une salle de fitness, une cafétéria avec terrasses ainsi qu'un jardin extérieur.

#### LE STADE NATIONAL DE HOCKEY :

L'actuel terrain du club de football wavrien (Justin Peeters) pourrait faire l'objet de quelques transformations. Les tribunes existantes seraient rénovées, pour permettre d'accueillir 3.000 personnes, et le terrain transformé pour pouvoir accueillir les hockeyeurs.

La Ville vient de se voir confirmer l'appui des autorités provinciales et régionales pour développer un pôle hockey de niveau international au cœur de la ville avec la transformation et le déménagement du club de foot, la rénovation des tribunes, la création d'un club-house, l'organisation de rencontres de niveau international, un centre de sport-études, ...

Si cela se confirme, cela impactera directement notre service de police en termes d'encadrement des manifestations sportives et de mobilité.

#### LES ACTIVITES RECURRENTES ET FOLKLORIQUES :

La Ville de Wavre est particulièrement active pour organiser ou soutenir l'organisation d'événements culturels, festifs, récréatifs, sportifs, commerciaux ou folkloriques sur son territoire. Nous citerons notamment les Jeux de Jean et Alice (tous les 5 ans environ), la St-Nicolas, la braderie, la Nuits des Soldes, la Journée du Client, le jogging de Noël, le Carnaval, des brocantes et les deux marchés hebdomadaires, Wavre sur herbe, le Village de Noël, la patinoire, une kermesse (2x par an), un Bal aux Champions, la Fête nationale, la Boite à images, Macamagie, la commémoration des batailles napoléoniennes, la Cavalcade, Pro-Vélo,... On en oublie tant il y en a et le nouvel espace polyvalent de la Sucrierie attirera encore beaucoup d'autres événements de nature diverse (concerts, gala, festivals,...).

### 1.1.4 NOTRE ZONE DE POLICE EXAMINÉE D'UN POINT DE VUE ÉCOLOGIQUE

Malgré son caractère urbain et une forte densité de population, la Ville de Wavre compte encore des fermes en activités et de nombreux espaces réservés à l'agriculture et aux espaces verts.

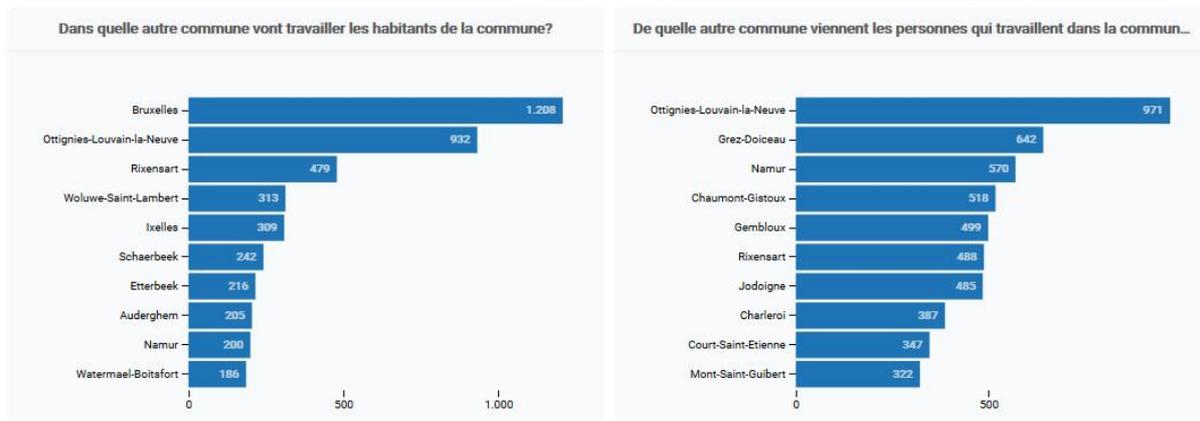
Les développements évoqués et l'augmentation de la population exerce une évidente pression sur ces espaces pour faire place à des infrastructures publiques ou privées.

La mobilité est également une source de difficultés avec une particularité qui fait l'objet de nombreux commentaires et discussions en sens divers, à savoir la présence de 8 passages à niveaux sur la ligne 139 qui traverse la commune de part en part depuis Limal jusqu'à Basse-Wavre en longeant la vallée. Cela entraîne des ruptures dans les flux de circulations piétonnes, cyclistes et automobiles.

Un projet ancien de construction d'un contournement nord de la Ville a connu de récents développements avec un permis accordé par le Gouvernement régional. Combiné à un réaménagement des sorties 5 et 5bis, ce contournement, bien que contesté, aura un indéniable impact sur les flux de circulation présents en centre-ville (en particulier sur la N4), surtout quand un accident ralentit le trafic sur la E411 et que celui-ci se reporte sur cette N4. (Source : La Dernière Heure – 14/10/19)



Wavre, ce sont 19.071 voitures dont 4.290 qui sortent quotidiennement de la commune mais aussi 5.229 qui y entrent.



En termes d'énergie, Wavre dispose de son propre gestionnaire de réseau, le Réseau des Energies de Wavre organisé maintenant sous forme d'intercommunale. Cela offre une énorme opportunité en termes de développement d'un réseau de fibres optiques permettant une connexion haut-débit des caméras de vidéosurveillance.

## 1.2 Analyse de l'environnement interne

Le cadre organique prévu est de 122 membres du personnel et ce, depuis décembre 2003. Il a évidemment connu plusieurs changements au fil des années. La dernière a eu pour objectif de prendre en considération les différentes évolutions technologiques de la zone de police (voir ci-dessous) qui ont permis l'automatisation d'un grand nombre de tâches administratives. En conséquence, la nécessité de disposer d'un appui administratif et logistique de base a quasiment disparu et il doit être petit à petit remplacé par un appui administratif spécialisé (en ICT, en marchés publics, en gestion des RH,...) avec du personnel très qualifié mais moins nombreux.

La dernière version du cadre administratif et logistique a permis de réinjecter 8 emplois opérationnels du cadre de base (soit 8% d'augmentation) afin d'améliorer le service au citoyen et de retrouver une capacité opérationnelle pour mener des opérations en dehors de l'exécution de l'activité opérationnelle classique.

Evidemment, ces changements prendront du temps puisque la zone de police doit tenir compte de la nature statutaire des emplois occupés et attendre les départs naturels et/ou volontaires pour assurer ce remplacement.

Les évolutions de l'environnement dont il a été question ci-dessus auront un impact à plus court terme sur le travail de notre service de police et, si le mandat de l'actuel chef de corps est prolongé, la prochaine lettre de mission de celui-ci devra se baser sur une étude de capacité très spécifique. Or, on sait qu'il est particulièrement difficile de déterminer les variables qui influencent l'activité policière (cfr Norme KUL). De même, il a été décidé de mettre le cadre des AGP en extinction pour favoriser une plus grande polyvalence dans les missions.

### CADRE OPÉRATIONNEL :

Cadre prévu à long terme	Effectifs actuels
1 CDP	1 CDP en place
6 CP	4 CP en place + <u>Dir ssi</u> nommé et arrivée le 1/03/20 Dir ops adjoint – place parue à la mob 2019.04
18 INPP	18 INPP en place
80 INP	60 INP en place + 1 INP détaché au CIC + 4 places parues à la mobilité 2019.04 pour le SSI + 1 place prévue pour le CIZ mais non republiée = <u>66 INP présents</u> (+ 3 INP sur le budget 2020)
0 AGP	<u>4 AGP</u> en place
<b><u>TOTAL</u> : 105 emplois</b>	<b>93 OPS en place</b>

CADRE CALOG :

Cadre prévu à long terme	Effectifs actuels
1 Calog A	<u>1</u> arrivée au 01/11/2019
5 Calog B	<u>6</u> Calog B Dont 1 qui part à la pension en 2020
7 Calog C	<u>11</u> Calog C
4 Calog D	<u>4</u> Calog D 2 x temps plein 1 x 4/5 1 x mi-temps 1 x 70%
<b><u>TOTAL</u> : 17 Calog</b>	<b><u>TOTAL</u> : 22 Calog</b>

<b>TOTAL GENERAL MP SUIVANT LE CADRE ORGANIQUE</b>	<b>TOTAL GENERAL EFFECTIFS ACTUELS</b>
<b>122</b>	<b>110</b> + 1 CP Dir SSI qui arrivera au 1/03/20 + 4 places INP parues à la mobilité 2019.04 + 1 place CP Dir ops adj parue à la mobilité 2019.04 + 1 place INP en « suspens » pour le CIZ + 1 Calog A : arrivée le 1/11/2019 <b>= 118</b> ( + 3 INP pour le SSI demandés au budget 2020)

En termes d'effectifs présents, la dernière année a sensiblement été meilleure que les précédentes. C'est peut-être dû à une diminution du nombre de membres du personnel lié à la pénurie d'aspirants dans les Académies de police qui a empêché la zone de procéder aux recrutements comme elle l'aurait souhaité. 4 emplois d'INP sont ainsi ouverts depuis plusieurs mois sans pouvoir être comblés. Mais, en toutes hypothèses, cela souligne l'engagement des membres du personnel qui se sont montrés solidaires et ont été présents malgré les difficultés liées aux changements des horaires de travail du service intervention. Il y a lieu d'espérer que ces nouveaux horaires auront un impact positif sur l'absentéisme par l'amélioration du bien-être au travail (prévisibilité des horaires, ...)

	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre d'accidents de travail (AT)	8	24	16	11	9
Nbre de jours d'absences pour AT	370	347	153	84	146
Nbre de jours d'absences pour Maladie	2767	2743	3129	3139	2195

#### BUDGET :

La zone de police bénéficie depuis de plusieurs années d'un budget stable lui permettant d'envisager les investissements nécessaires à son développement en plus de bénéficier du privilège d'occuper gratuitement le bâtiment appartenant à la Ville de Wavre.

Dépenses :

	2016	2017	2018	2019
Personnel	8.099.856,81	8.429.559,29	8.396.719,94	8.832.451,87
Fonctionnement	917.991,87	1.035.250,77	883.244,75	1.129.117,31
Investissements	185.405,06	238.421,04	128.634,62	374.000,00
<b>TOTAL</b>	<b>9.203.253,74 €</b>	<b>9.703.231,10 €</b>	<b>9.408.599,31 €</b>	<b>10.335.569,18 €</b>

Recettes

	2016	2017	2018	2019
Dotation communale	6.584.632,94	6.250.777,84	6.563.000,00	6.540.500,00
Dotation fédérale	3.005.020,47	3.125.298,34	3.117.258,47	3.140.144,66
<b>TOTAL</b>	<b>9.589.653,41 €</b>	<b>9.376.076,18 €</b>	<b>9.680.258,47 €</b>	<b>9.680.644,66 €</b>

### 1.2.1 DÉVELOPPEMENTS TECHNOLOGIQUES DANS LE PAYSAGE POLICIER

---

Comme nous l'avons déjà mis en avant ci-dessus, l'exécution des objectifs de la lettre de mission du Chef de corps (en place depuis avril 2016) a conduit à la mise en œuvre d'un grand nombre de moyens techniques (applicatifs ou d'infrastructures technologiques) permettant l'automatisation d'un certain nombre de tâches simples ou répétitives et, par voie de conséquence, à une diminution de la charge administrative. L'objectif est de retrouver par cette voie une capacité disponible pour la mise en œuvre d'actions policière classiques ou d'investir dans des projets.

L'un des fils rouges de ces investissements a été de permettre le travail mobile.

A cet égard, nous avons profité de la nécessité de changer les serveurs ISLP pour disposer des ressources nécessaires au support d'un VMWare permettant la virtualisation d'une trentaine de PC ISLP afin de permettre l'accès à distance via BeSecure. Dans le même temps, tous les nouveaux véhicules sont systématiquement équipés d'un système intégré 4G avec répartition de la connexion par Wifi pour tous les appareils embarqués (PC, tablettes, ...).

Parallèlement, la Police fédérale a été chargée de la diffusion de Focus, une application assurant une interface automatisée entre les bases de données policières et le client final, dans toutes les zones de police. Notre zone de police s'est immédiatement inscrite dans ce projet et fait partie de la deuxième vague de diffusion. L'outil devrait être opérationnel avant la fin de 2019. Outre les gains en termes de sécurité pour le personnel, cette application permet de poursuivre notre volonté d'automatiser tout ce qui peut l'être dans la fonction de police. Ainsi, nous avons choisi de contribuer au co-financement du développement de Focus pour permettre l'automatisation de la rédaction du rapport de visite par les services de police lors d'une demande de domiciliation. Toutes ces démarches s'accompagnent des investissements nécessaires pour l'acquisition des appareils et serveurs nécessaires.

Il a aussi été décidé de profiter pleinement des possibilités des différents applicatifs existant soit dans Office 365 soit sur le marché pour faciliter le travail policier. Notre zone de police vient de lancer la mise en ligne de son site Sharepoint permettant le partage d'une information opérationnelle et non opérationnelle up-to-date, accessible en tout temps et en tous lieux. Nous nous sommes inscrits également comme clients de l'application Betterstreet qui permet à tous les policiers de signaler très simplement au service de travaux de la Ville les nécessaires réparations à l'infrastructure qu'ils constatent lors de leurs patrouilles sur le territoire.

Mais la Zone de police innove également et sera la première du côté francophone à mettre en ligne un agenda électronique permettant aux citoyens de prendre rendez-vous en ligne avec le service accueil, son agent de quartier ou avec le service des armes de notre zone de police.

Nous nous inscrivons donc volontairement dans la ligne de la Ville de Wavre en tant que SmartCity.

En collaboration avec le service informatique de la Ville de Wavre et avec l'appui financier partiel de la Province du Brabant wallon, les investissements en matière de vidéosurveillance, notamment sous forme d'ANPR, ont été conséquents. C'est ainsi la somme de 200.000 euros qui a été consacrée par la Ville en 2019 pour la mise en œuvre d'une surveillance ANPR d'un important carrefour à l'entrée de la Ville. Mais elle va également dans les prochaines semaines procéder à l'acquisition de deux caméras déplaçables qui permettront d'être plus réactifs dans la surveillance du territoire pour faire face à des phénomènes particuliers ou ponctuels qui se déplacent sur le territoire.

Pour l'analyse de toutes ces données, la Zone de police s'est également équipée d'un système d'analyse des images qui permet un gain de temps considérable.

Ces investissements se poursuivront dans les prochaines années. Nous avons toutefois opté pour engager les services d'une société de consultance en vidéosurveillance pour nous accompagner dans le développement stratégique et opérationnel de ce réseau de caméras.

Pour remplir ses objectifs du PZS précédents, la Police locale de Wavre a conduit l'installation de 5 sites pour radars fixes (financés par la Région wallonne) pour contrôler la vitesse et a acquis un cinémomètre de toute dernière génération pour les équiper à tour de rôle.

Dans le même temps, conscients que la Police locale de Wavre n'est pas capable de suivre tous les développements technologiques et de rester à la pointe dans tous les domaines en même temps, il a été décidé de souscrire aux contrats cadres existants (et préparés par d'autres autorités policières ou non) qui permettent la location ou l'acquisition d'un service de mise à disposition des moyens matériels (avec ou sans opérateurs). Cela évite à la Zone de police les frais et les risques liés à des investissements onéreux dont l'utilisation n'est pas très courante mais peut s'avérer extrêmement pertinente dans des circonstances particulières. On pense ici évidemment à l'usage de drones, de caméras de surveillance de chantiers ou de sites mobiles, ... Mais aussi, et pourquoi pas, de personnels d'accueil et de surveillance dans le cadre d'événements exceptionnels ou en tant qu'opérateurs pour les moyens technologiques mis en œuvre (visionnage des images de vidéosurveillance en direct, pilote de drone, ...).

## 1.2.2 NOTRE ZONE DE POLICE D'UN POINT DE VUE POLITICO-JURIDIQUE

---

En tant que zone de police monocommunale, la Police locale de Wavre est organisée de manière relativement traditionnelle autour des 7 fonctionnalités de base de la fonction de police.

Elle bénéficie d'un climat politique stable et attentif aux besoins de la population en matière de sécurité. Les autorités communales assurent à notre service de police un financement suffisant permettant d'assurer pleinement les fonctionnalités de base mais aussi les investissements nécessaires en moyens matériels.

La PLP 10 est ainsi pleinement respectée en ce qui concerne les exigences de bases. Avec 11 INP et 3 INPP spécifiquement dédiés au travail de quartier, la Police locale de Wavre dispose d'une offre de service d'un agent de quartier pour moins de 2500 habitants, largement au-dessus de la norme minimale. Pourtant le travail ne manque pas pour eux car celui-ci dépend aussi notamment de variables sociologiques spécifiques telles que le nombre de personnes percevant des allocations sociales, la densité de la population ou la nature des immeubles. Ainsi, il est constaté que dans les quartiers avec plus d'immeubles à appartements, la rotation des résidents était plus importante et engendrait un surcroît de travail pour les agents de quartier.

Notre service local de recherche, avec 10 membres du personnel, correspond à une capacité de 10% réservée au travail judiciaire spécifique et qui est en principe la norme minimale exigée pour les zones de police de catégories supérieures (minimum 230 membres du personnel).

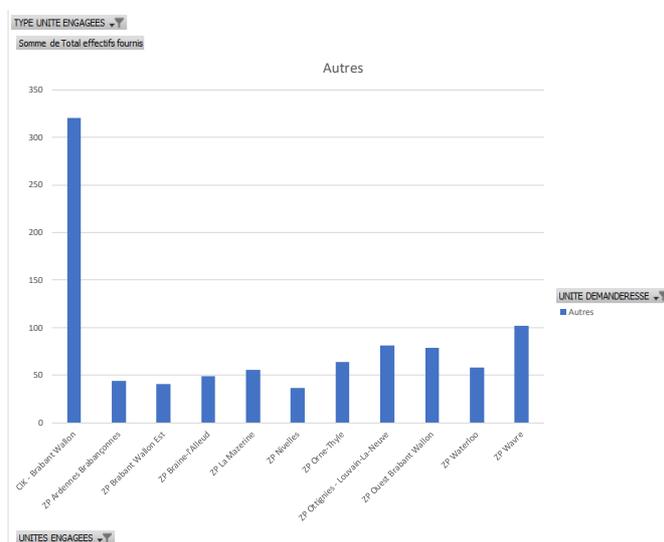
Nous assurons un accueil physique 24/7 (pas seulement un point de contact) soit au-delà de la norme minimale d'une présence de 12 heures dans le point de contact central de la zone. Nous assurons aussi une présence policière de surveillance générale du territoire de 2 équipes de 2 membres du personnel en permanence (pour une norme minimale de 1,5 équipe).

Notre zone de police bénéficie des services d'une psychologue pour assurer le suivi et l'accueil de première ligne des victimes. Elle vient en appui des services quand c'est nécessaire mais chaque membre du personnel est formé pour assurer un accueil qualitatif des victimes dans les cas les plus courants.

Enfin, la Police locale de Wavre assure l'encadrement et l'accompagnement des multiples activités et manifestations organisées sur son territoire. Elle y consacre 8% de son activité dans les années « classiques » et est montée à 10% et plus lorsque des raisons impérieuses l'imposent. Ainsi, en 2016, lors des attentats et des mesures mises en place suite à ces attentats, la zone a fourni une capacité supplémentaire de solidarité pour venir en renfort des services de la police fédérale.

La Police locale est également une grande contributrice dans le système de capacité hypothéquée. Malgré ses difficultés de recrutement (par manque de candidats issus des académies de police), elle n'a refusé aucune réquisition.

Somme de Total effectifs fournis		Étiquettes de colonnes
		Autres
		Total général
Étiquettes de lignes		
CIK - Brabant Wallon	320	320
ZP Ardenne Brabantonnes	44	44
ZP Brabant Wallon Est	41	41
ZP Braine-l'Alleud	49	49
ZP La Mazerine	56	56
ZP Nivelles	37	37
ZP Orne-Thyle	64	64
ZP Ottignies - Louvain-La-Neuve	81	81
ZP Ouest Brabant Wallon	79	79
ZP Waterloo	58	58
ZP Wavre	102	102
<b>Total général</b>	<b>931</b>	<b>931</b>



15

La zone de police est également très active en matière de gestion des plans d'urgence et d'intervention. Elle participe systématiquement aux exercices et a formé 2 membres du personnel à ce jour à la prise de commandement d'un PC Ops multidisciplinaire.

Malgré ces bons résultats, nous devons souligner une certaine inquiétude par rapport à un certain nombre de réglementations en projet, de tendances que nous constatons dans le déploiement des offres de service de nos partenaires ou de nouvelles missions liées au développement de nouvelles « autorités ».

#### 1- Réglementations en projet (dont nous avons connaissance)

Le monde policier est un monde particulièrement encadré par des normes de tous niveaux et de tous les genres. Cela va de règlement européen (GDPR) aux directives internes en passant par les circulaires ministérielles nationales, les décrets régionaux, les circulaires des Procureurs Généraux, ... il n'y a pas toujours de prise en compte dans ces textes de la charge de travail finale que cela fait porter sur les unités de police de base (en ce compris de la Police fédérale). Chacune d'elles ne représente pas en soi une difficulté et on perçoit vite la raison qui a mené à son adoption mais la multiplication des instances (certains parlent de lasagne ou de mille-feuilles) ne facilite pas le maintien d'une cohérence dans les priorités des uns et des autres, chacun agissant pour mettre en avant ses propres priorités.

En bout de ligne, la police locale accumule les priorités.

Nous devons nous montrer inquiets face à certains développements liés à la politique de recrutement au sein de la police intégrée où les projets actuellement sur la table font faire reporter le poids de la longueur des procédures de recrutement sur les zones plutôt que sur les candidats. Plutôt que de revoir les procédures de sélection, de recrutement et de formation du personnel, on demanderait aux zones de police de supporter la charge de prévoir les besoins en personnel avant même le début de l'appel aux candidats tout en rallongeant le temps de la formation (d'un an à deux ans). Cela signifie qu'alors que par mobilité, il faut moins de 2 mois pour changer d'employeurs, la zone de police devrait être capable d'anticiper ces départs 3 ans à l'avance et pouvoir les budgétiser (alors que les budgets sont annuels).

De même, par manque d'aspirants INP dans les académies de police (suite à une limitation à 800 INP du nombre d'INP recrutés), les zones de police ont de plus en plus systématiquement eu recours à la mobilité aspirants (catégorie C de la circulaire) au détriment de la mobilité classique. Cette circulaire qui avait à

<sup>15</sup> Extrait du rapport 2018 de la Police fédérale pour l'arrondissement de Nivelles.

l'origine pour objet de régler un problème d'affectation dans les unités déficitaires a fini par créer un problème de recrutement dans les unités qui n'en avait pas.

Nous en appelons à une révision rapide de cette circulaire.

## 2- Offre de services de nos partenaires :

Nous constatons également une modification, parfois volontaire mais le plus souvent contrainte, des offres de services de nos différents partenaires. Ces modifications sont parfois minimales mais elles ont toujours pour conséquence de faire reporter une petite partie du travail sur la police locale.

Il est évident que quand le CIK (Corps d'Intervention) auprès du DirCo ne compte que la moitié du cadre prévu, ils ne sont pas dans la capacité de fournir le même appui aux zones de police que s'ils étaient au complet. Ils se consacrent dès lors très naturellement sur leurs missions de base et les missions prioritaires.

La réforme de la MF02ter (circulaire réglant la mise à disposition de personnel dans le cadre de l'HyCap) a classifié notre zone de police dans la catégorie A. Nous ne devons fournir qu'un personnel sans entraînement particulier en maintien de l'ordre. Avec pour conséquence qu'on doit fournir plus souvent et parfois pour des missions plus lointaines. On regrette notamment que certaines missions ne semblent plus nécessairement soumises à une analyse de risques à chaque événement mais deviennent systématique. Par exemple, lors des sommets européens, notre mission consiste généralement à garder l'entrée des hôtels où il y a des délégations mais on ne semble pas s'être posé la question de limiter le nombre d'hôtels accessibles aux délégations. Un autre exemple, en cas de grève prolongée dans les prisons, on demande d'abord du personnel en grand équipage avec casques et boucliers et, au fil du temps, on accepte la tenue judiciaire classique voire même la tenue de ville. Alors même qu'avec le temps, il paraît naturel que la tension augmente au sein des établissements pénitentiaires. Nous sommes parfois bien démunis pour expliquer de tels paradoxes au personnel engagé.

Petit à petit, les analyses téléphoniques sont devenues de la routine et ont été transférées aux zones de police. Aujourd'hui, on parle de transférer les contrôles des bars à la police locale. Le protocole de synergie judiciaire a transféré l'obligation de disposer d'un OPJ INPP de garde 24h/24 pour les cas les plus graves.

Comme le Greffe du Tribunal correctionnel est dans l'incapacité de procéder au stockage des munitions pour des raisons de sécurité, on demande aux zones de police de conserver ces munitions dans leurs unités en diffusant le risque plutôt qu'en le supprimant. Il n'y a pas à ce jour, une possibilité de faire procéder à la destruction des munitions saisies judiciairement. Il en va de même pour les stupéfiants dont la destruction est à charge des services de police. Autre exemple, il nous est quasiment devenu impossible de requérir un serrurier pour l'ouverture d'une porte lors d'une perquisition car ils refusent d'intervenir au motif qu'ils déclarent ne pas être payés pour leur intervention. La solution a été de former des membres des services de police à l'ouverture de porte. Mais c'est donc la police qui prend en charge ces coûts.

Dans un autre domaine, celui de la police administrative, la Police des chemins de fer assure en principe un service de police de base sur l'ensemble du réseau ferré belge. Par manque de capacité, l'équipe dévolue à cette mission pour le Brabant wallon (2 FTE) est stationnée à la Gare de Bruxelles-Midi, ce qui donne une petite idée des délais d'intervention. Nous avons eu plusieurs incidents de pannes des passages à niveaux qui devaient donc être surveillés pour empêcher des franchissements alors que la circulation des trains n'avait pas été arrêtée. Les délais d'intervention de la SPC nous ont contraints à des postes fixes.

Dans le même domaine, la SNCB et Infrabel ont eux aussi bénéficié d'une loi permettant l'imposition de sanctions administratives pour toute une série d'incivilités constatées dans les gares et à bord des trains. On assiste à une sorte de dispersion du pouvoir de sanctionner qui échappe de plus en plus au monde judiciaire pour être transféré au pouvoir administratif.

Mais notre service de police doit appliquer toutes ces législations différentes, ce qui complexifie singulièrement sa mission.

3- Nouvelles missions par de nouvelles autorités

L'exemple le plus marquant est sans doute le nouveau décret d'avril 2019 portant création de sanctions administratives régionales en matière de circulation routière (en particulier pour les infractions de vitesse de moins de 30 kilomètres par heure au-dessus de la vitesse maximale autorisée). Cela va obliger les services de police à modifier leurs manières de travailler et adresser les constats d'infractions soit à l'autorité administrative (moins de 30 km/h) soit à l'autorité judiciaire (fédérale). Cela résulte de la dichotomie entre la volonté des autorités administratives régionales de renforcer la répression des excès de vitesse (même minimes) et l'incapacité des Parquets de poursuivre systématiquement devant le Tribunal de police tous les contrevenants qui ne payent pas leurs invitations à payer la perception immédiate.

Cela risque en outre d'avoir des conséquences importantes en matière de financement des zones de police puisque le Fonds de sécurité routière fédéral (dont une certaine partie nous est retourné sous forme de subsides) risque de ne plus être alimenté par les perceptions immédiates pour ces infractions « légères » alors que les montants perçus à titre de sanctions administratives serviront à la mise en place d'une forme de parquet administratif chargé des poursuites (avec titre exécutoire) et à des services de contrôle propre à ce niveau de pouvoir.

## Chapitre 2 : Analyse des phénomènes d'insécurité

Dans cette deuxième partie, nous allons d'abord analyser les résultats des actions menées sur les 4 priorités du plan d'action 2014-2019. Pour rappel, il s'agissait de lutter contre les vols qualifiés dans les habitations et les entreprises/commerces de l'entité, contre les incivilités et contre le commerce de stupéfiants (plutôt que contre la détention) et enfin, de diminuer le nombre de victimes d'accidents de la route.

Après cette analyse rétrospective, nous reprendrons l'ensemble des figures criminelles les plus courantes afin d'avoir une image de l'évolution de ces phénomènes sur les dernières années. Cela nous permettra de repérer un éventuel phénomène émergent qui mériterait que la police locale oriente une partie de sa capacité.

Enfin, nous reprendrons les priorités qui nous ont été communiquées par les différentes autorités et partenaires pour les intégrer, au même titre que les chiffres de l'évolution des phénomènes et les résultats du Moniteur de la Sécurité 2018-2019 dans une matrice décisionnelle qui permettra de dégager les phénomènes qui devront occuper nos services de 2020 à 2025.

### 2.1 Vols dans les habitations

#### 2.1.1 EVOLUTION DU PHÉNOMÈNE

Les chiffres concernant les vols qualifiés sont très variables d'une année à l'autre sans que l'on puisse les mettre en corrélation directe avec nos actions ou des arrestations. Ils semblent plus dépendre de l'activité des auteurs que de l'efficacité des actions des services de police.

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Cambriolage dans habitation</b>	287	114	117	206	169	221	253	177	246	201	205	222
<b>Cambriolage ds entreprise ou commerce</b>	108	106	121	80	117	68	61	79	53	57	74	49
<b>Cambriolage ds service public ou bâtiment administ</b>	18	14	18	20	23	16	16	25	10	19	14	22
<b>Vol au bélier</b>	3	1		1		3	2				4	
<b>Cambriolage dans bâtiment (total)</b>	413	234	255	306	309	305	329	281	309	277	293	293

#### Cambriolage dans habitation

Top 5 Objets volés (sbd nombre de faits)		2013	2014	2015	2016	2017	2018
1	bijouterie / montre	82	53	77	55	59	83
2	argent	60	39	62	42	36	46
3	ordinateur et accessoires	33	31	45	35	29	17
4	multimédia	18	21	34	17	22	18
5	appareil photo	23	20	20	8	13	10

On constate toutefois que les chiffres des vols dans les entreprises et les commerces semblent porter leurs fruits et qu'une diminution lente est peut-être engagée dans ce segment spécifique. Ceci est sans doute lié aux investissements que font les entreprises en matière de sécurisation de leurs biens, contrairement à beaucoup de particuliers.

Cela donne sans aucun doute une indication sur la nature des mesures qui doivent être prises vis-à-vis des particuliers qui doivent être incités à améliorer la sécurité passive de leurs habitations.

Par ailleurs, les bijoux et l'argent restent les biens les plus volés lors de ces cambriolages. Une réflexion doit sans peut-être être menée pour diminuer leur disponibilité dans les habitations et ainsi diminuer l'attractivité de ces biens pour les cambrioleurs (absence de cash à domicile, traçabilité, ...).

Le nombre total de vols qualifiés habitation ne diminue plus depuis 2008.

### 2.1.2 MESURES PRISES

---

#### *CAMPAGNES « UN JOUR SANS »*

Depuis 2015, notre zone de police participe à l'action « un jour sans ».



Cette campagne de sensibilisation à l'approche de l'automne, période favorable pour les auteurs, fonctionne bien et elle entraîne chaque fois la mise en place de dispositifs de bouclage de quartiers. Mais c'est clairement la sensibilisation et la prévention qui sont les fils rouges de ces campagnes.

#### *CONSEILLER EN TECHNO-PREVENTION*

En 2019 et en 2020, nous continuerons à investir dans la techno-prévention et à sensibiliser lors des constats de vols les victimes à la « prévention » et la visite d'un conseiller en la matière. 3 policiers sont formés en techno prévention.



#### *SURVEILLANCES HABITATIONS « PARTEZ ZERRE ON VEILLE »*



Comme chaque année, ce service a été rappelé via des articles dans les journaux communaux. Nous enregistrons chaque année une augmentation du nombre de demandes avec des retours très positifs de la population. On peut toutefois s'interroger sur l'impact de ces mesures sur les auteurs.

### *PATROUILLES ORIENTEES « VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS »*

Les patrouilles orientées ont été effectuées essentiellement pas le SLR sous forme d'actions proactives assistées d'une caméra ANPR mobile. Des contrôles ont également été effectués en commun avec les zones voisines, en particulier, les Ardennes brabançonnaises.

Les résultats de ces actions sont décevants.

Par contre, plusieurs arrestations d'auteurs ont été réalisées en lien avec des faits commis à Wavre, notamment par nos collègues de la ZP Druivenstreek.

### *MISE EN PLACE DE PARTENARIATS LOCAUX DE PREVENTION (PLP)*



Les Partenariats Locaux de Prévention (PLP) ont pour objectif d'accroître le sentiment de sécurité, de renforcer la cohésion sociale et de réduire la criminalité par un échange d'information entre le citoyen et la police.

Notre Police locale a décidé de régulariser la situation administrative de tous les PLP déjà présents et de s'inscrire dans la lignée de la circulaire ministérielle à ce propos.

Les panneaux sont enfin arrivés et cela concrétisera ces réalisations sur le terrain.

Au total, **ce sont maintenant 7 PLP** qui ont été ou seront mis en place très prochainement avec l'aide des autorités communales et des citoyens.

### *ANPR*

La Ville de Wavre a passé en juin 2019 un bon de commande pour l'acquisition de caméras ANPR sur le Boulevard de l'Europe, la Route provinciale et l'entrée de Walibi pour un montant total de 200.000 euros.

Nous souhaitons poursuivre ces efforts pour couvrir les entrées principales de la Ville et de certains quartiers particulièrement visés par ce type de criminalité.



Cet outil est sans conteste un atout dans la recherche des auteurs de faits de vols au sein de l'arrondissement du Brabant wallon. Il faut souligner que la Province du Brabant wallon intervient comme pouvoir subsidiant à concurrence de 300.000 euros par an depuis 2017 pour aider les zones de police à s'équiper.

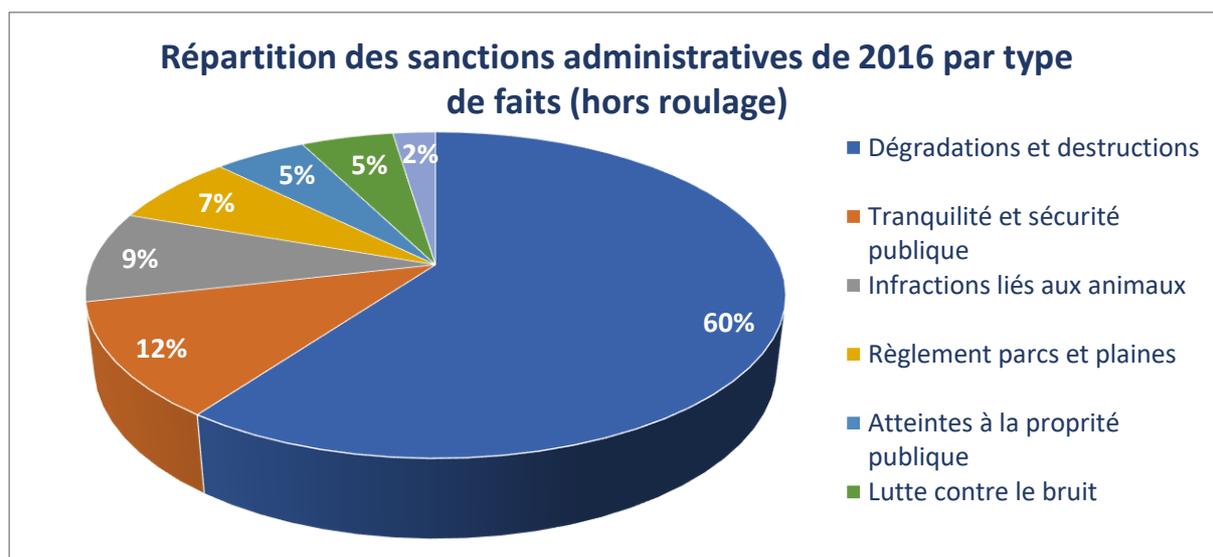
## 2.2 Incivilités

### 2.2.1 EVOLUTION DU PHÉNOMÈNE

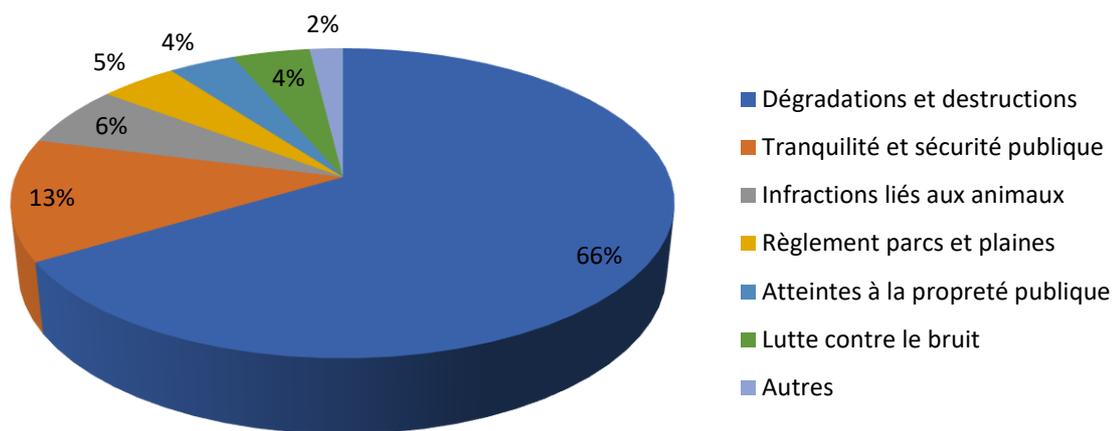
Nous n'avons pas encore beaucoup de recul concernant les chiffres des incivilités puisqu'il remonte seulement au moment de l'entrée en vigueur du nouveau règlement général de police. De plus, ils représentent essentiellement l'activité policière et donne donc une image relativement tronquée de la réalité.

SAC (hors roulage)	2016	2017	2018
Dégradations et destructions	153	209	135
Tranquillité et sécurité publique	29	40	33
Infractions liées aux animaux	23	20	23
Règlement parcs et plaines	18	14	0
Atteintes à la propreté publique	13	12	20
Lutte contre le bruit	13	14	17
Autres	6	6	0
<b>TOTAL</b>	<b>255</b>	<b>315</b>	<b>228</b>

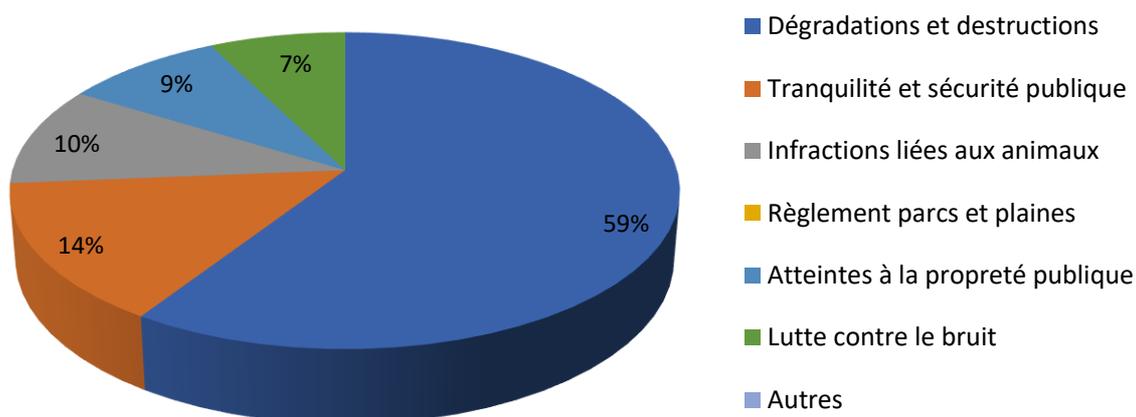
On constate toutefois une évolution dans les actions menées.



### Répartition des sanctions administratives de 2017 par type de faits (hors roulage)



### Répartition des sanctions administratives de 2018 par type de faits (hors roulage)



Si les dégradations et destructions continuent à constituer la plus grande partie des SAC rédigées, il faut souligner que beaucoup d'entre elles sont rédigées à charge d'inconnu à la demande des propriétaires qui souhaitent obtenir un document pour leur compagnie d'assurance. Nous jouons là, comme d'ailleurs dans beaucoup de dossiers d'accident de dégâts matériels avec délit de fuite, plus un rôle d'huissier-agent constateur, que de policier. On peut d'ailleurs s'interroger sur la plus-value que ceci soit réalisé par les services de police.

Les atteintes à la propreté publique ont fait l'objet d'une phase plus répressive à la demande de l'autorité administrative. La lutte contre les déjections canines est difficile, même par le biais du contrôle de la possession des sacs auprès des propriétaires. L'augmentation en termes relatifs de cette répression (+66%) cache mal la faiblesse des infractions constatées (seulement 20 en 2018) au regard des constats subjectifs des citoyens concernant la propreté des trottoirs. 56% des citoyens wavriens considèrent les déjections canines comme un peu ou tout-à-fait un problème dans leur quartier selon le Moniteur de Sécurité 2018.

En revanche, plus aucun constat n'a été fait en matière d'utilisation abusive des parcs et jardins de la Ville pour lesquels un règlement de police spécifique existe. Cela résulte essentiellement de la fermeture des facilités (Barbecues publics, abris, ...) dans le Bois de Beumont.

## 2.2.2 COMMENTAIRES CONCERNANT LES MESURES PRISES

Malgré le renforcement des actions de répression et notamment la mise en place de patrouille pédestre et les actions de sensibilisation de la population (parfois à l'initiative de l'échevinat des travaux et de la propreté publique), le sentiment que les incivilités restent nombreuses ne faiblit pas.

L'acquisition de caméras déplaçables est en cours.

L'effort doit être poursuivi car cela reste une préoccupation importante des citoyens (surtout dans les centres urbains) et des autorités administratives.

## 2.3 Phénomènes « Stupéfiants »

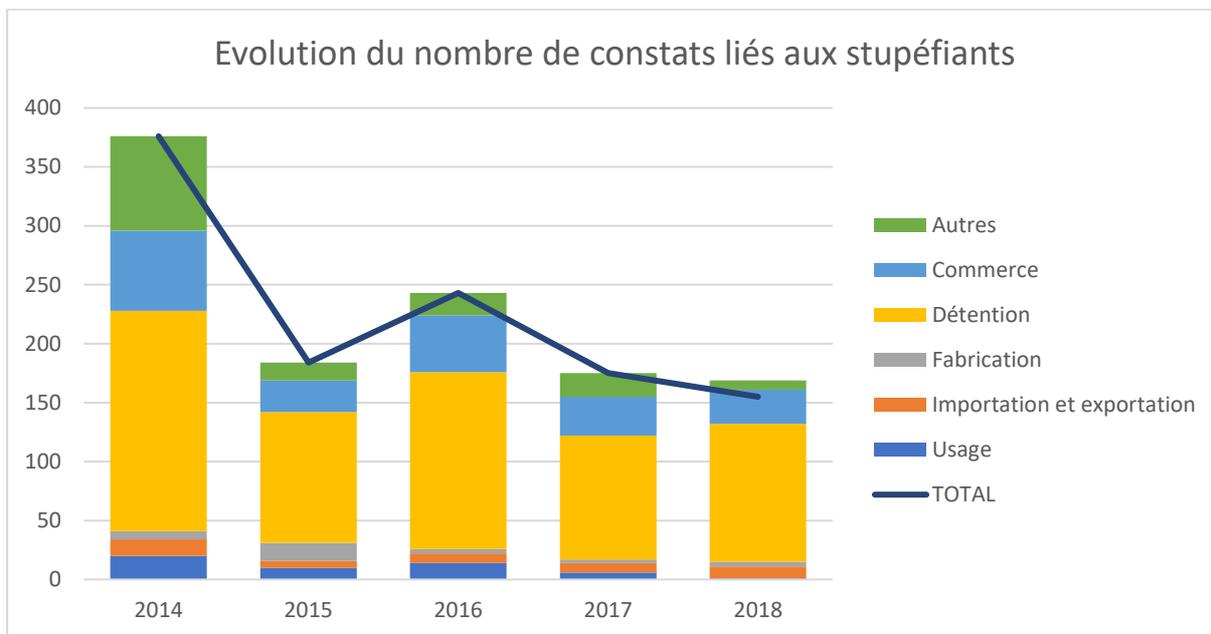
### 2.3.1 EVOLUTIONS DU PHÉNOMÈNE

Particulièrement lié à l'activité policière, les chiffres en matière de lutte contre les stupéfiants ne donnent pas une image réelle de la situation en matière de stupéfiants sur la zone.

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Détention</b>	53	64	65	57	97	89	128	187	111	150	105	117
<b>Commerce</b>	15	27	38	19	34	42	51	68	27	48	33	29
<b>Usage</b>	99	116	87	16	13	12	23	20	10	14	6	1
<b>Autres</b>	5		4	9	8	9	22	80	15	19	20	8
<b>Importation et exportation</b>	4	15	12	7	14	10	6	14	6	8	8	10
<b>Fabrication</b>			1	4	3	8	4	7	15	4	3	4
<b>Total</b>	<b>176</b>	<b>222</b>	<b>207</b>	<b>112</b>	<b>169</b>	<b>170</b>	<b>234</b>	<b>376</b>	<b>184</b>	<b>243</b>	<b>175</b>	<b>169</b>



FPF/DGR/DRI/BIPOL - Statistiques Policières de Criminalité produites à l'aide du Datawarehouse (date de clôture: 29/04/2019)  
Les données pour les années 2001 jusqu'à 2007 ne sont plus publiées mais restent disponibles sur demande auprès du service BIPOL.



Toutefois, les chiffres sont très similaires à l'année 2017 et ils mettent en évidence la volonté de la zone de police de s'attaquer davantage aux commerces et à l'importation et l'exportation de stupéfiants plutôt qu'à sa simple détention. Malgré les difficultés en matière de ressources humaines, nous avons maintenu le cap au travers d'enquêtes d'assez grande ampleur. Nous sommes maintenant, comme d'autres, confrontés à une spécialisation des rôles chez les trafiquants (logeur, commercial, mules, ...) sous forme de « centrale d'achats ».

Il s'agira certainement d'un point d'attention pour les années à venir.

Parallèlement, nous avons à plusieurs reprises constatés la présence de capsules métalliques ayant contenu du protoxyde d'azote aux alentours des lieux de rassemblements de jeunes. Il s'agit d'un phénomène nouveau qui méritera sans doute une attention particulière dans l'avenir et dans notre prochain PZS. Les effets sur la santé peuvent être graves et sont actuellement peu pris en compte. Les moyens d'actions sont toutefois limités au regard d'une marchandise qui peut s'acquérir légalement dans n'importe quel magasin d'articles ménagers ou sur internet. L'exemple de Comines-Warneton qui a interdit dans son règlement général de police, la détention à des fins détournées de ces produits est peut-être une première approche.

Ce phénomène reste très prégnant et crée certainement un sentiment d'insécurité même si le Moniteur de sécurité nous apprend que la conscience de ces trafics diminue avec l'âge et que les jeunes déclarent beaucoup plus être confrontés (car sans doute beaucoup plus sensibles aux signaux) que les personnes âgées à des opérations de vente. Ce constat n'est certainement pas rassurant.

### 2.3.2 COMMENTAIRES CONCERNANT LES MESURES PRISES

Les actions proactives du service local de recherches de la Police locale de Wavre sont très efficaces et permettent très souvent d'ouvrir des notices pour commerce de stupéfiants. Plusieurs dossiers ont été initiés et poursuivis avec succès. On peut également se féliciter de plusieurs arrestations en flagrant délit par le service d'intervention et les remercier pour leur vigilance.

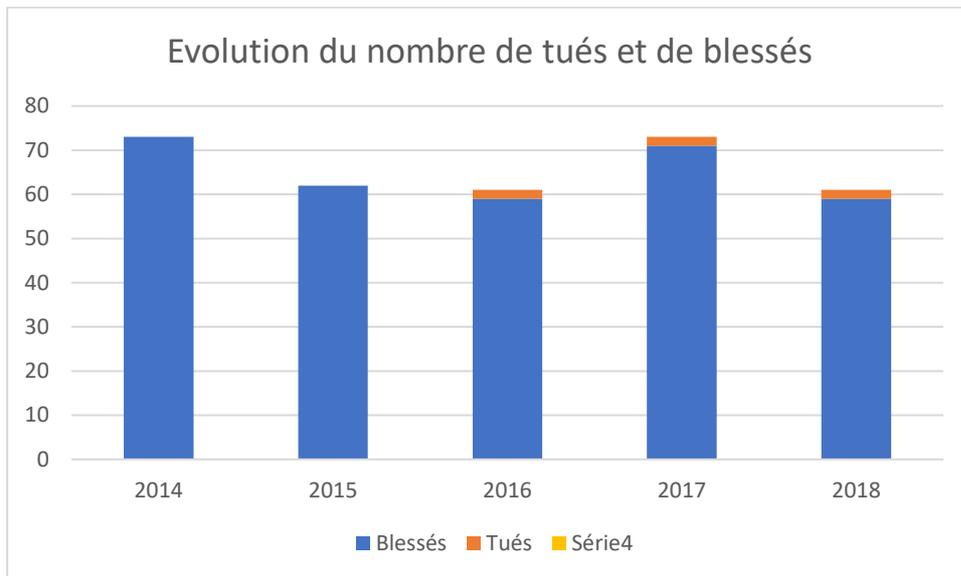
La dernière année a été marquée par une diminution des effectifs du SLR liée à une difficulté de recrutement au sein du SSI et à plusieurs dossiers particuliers qui ont amputé la capacité d'une ou deux unités. Cela s'est produit au détriment des actions proactives.

On constate que les caméras sont peu efficaces dans ce domaine particulièrement mobile et discret. Cependant, on peut remarquer certains « manèges » assez classiques de contact client – paiement – livraison retardée dans un shop séparé, notamment aux abords de l'hôtel de Ville.

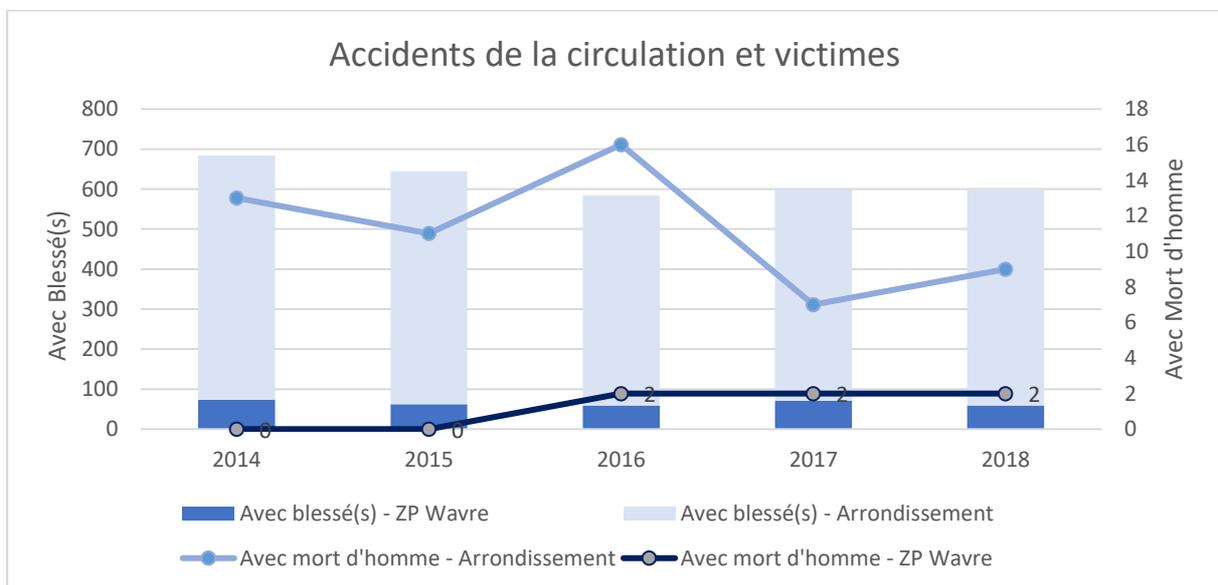
## 2.4 Phénomène Insécurité routière

### 2.4.1 EVOLUTIONS DU PHÉNOMÈNE

Après une très mauvaise année 2017, l'année 2018 a retrouvé le niveau de l'année 2016 en nombre de blessés (59) et, malheureusement aussi en nombre de tués (2) sur nos routes. Les chiffres ne faiblissent plus.



Cette situation semble comparable à l'ensemble du Brabant wallon.



Bien sûr notre province a connu une forte croissance en termes de population et de nombre de véhicules en circulation chaque jour. Le nombre de trajets a ainsi explosé et nous n'avons pas connu d'augmentation corrélée du nombre de victimes et c'est heureux.

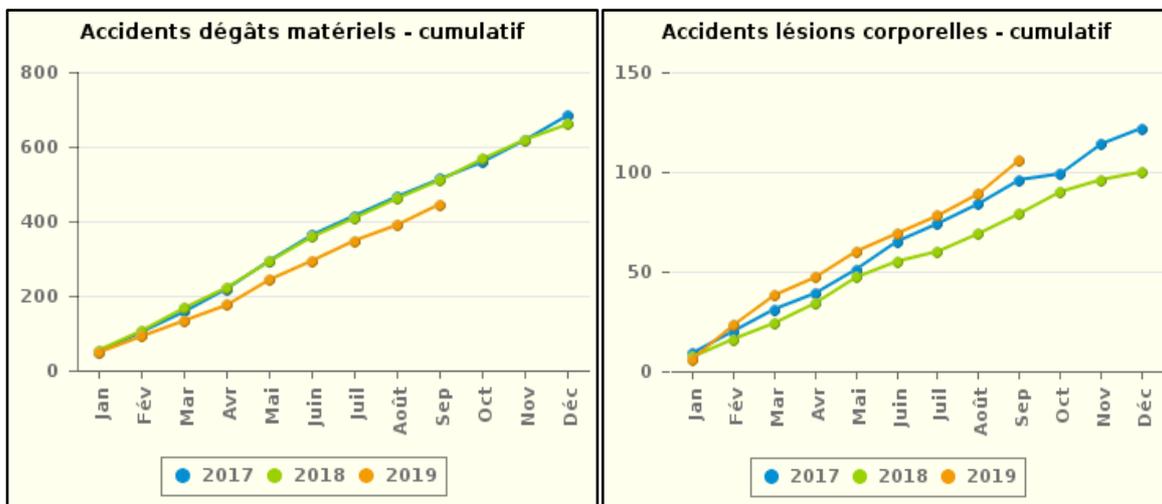
Cependant, de nouvelles figures de victimes apparaissent. Les piétons évidemment qui ont, à Wavre, payé un lourd tribut avec 2 tués en 2018 mais aussi les cyclistes (notamment la croissance des vélos à assistance électrique) et utilisateurs d'engins légers (trottinettes électriques, planches à roulettes électriques).

On peut se réjouir de l'apparition de ces modes doux de déplacements et de leurs effets positifs sur la mobilité. Ils représentent néanmoins une nouvelle classe de risques dont il faut tenir compte dans les mesures à prendre.

## 2.4.2 Répartition des accidents avec lésions corporelles et des accidents dégâts MATÉRIELS

		2014	2015	2016	2017	2018	2019 *
<b>ZP WAVRE</b>	<b># Accidents dégâts matériels</b>	782	774	709	752	709	436
	<b># Accidents LC</b>	122	102	122	137	109	98
	<b># Accidents mortels</b>	0	0	2	2	2	2
	<b># Tués</b>	0	0	2	2	2	2
	<b># Blessés graves</b>	11	11	2	9	5	5
	<b># Blessés légers</b>	142	142	137	157	119	110

\* du 01/01/19 au 31/08/19



## Unité de police constatante

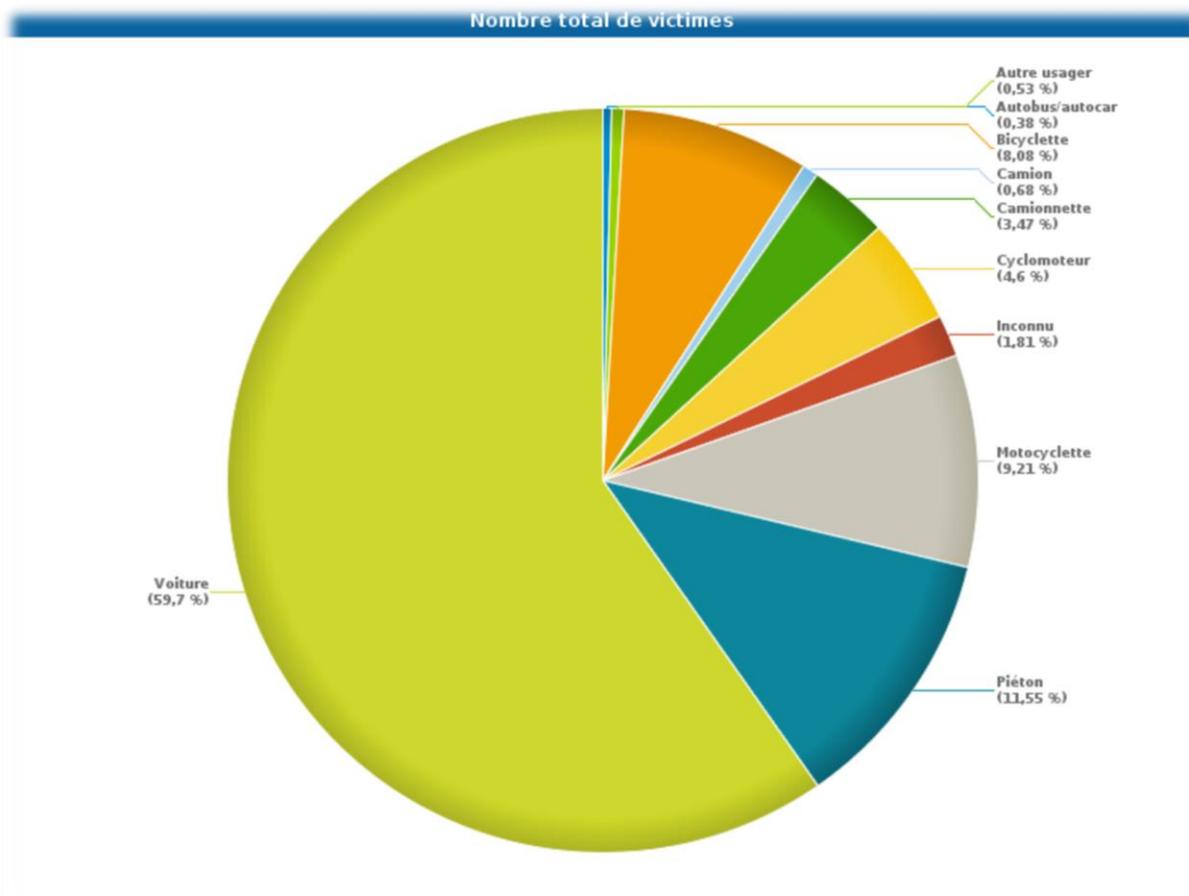
Unité de police constatante	Nb accidents avec lésions corp.
ZP NIVELLES - GENAPPE (NIVELLES)	136
ZP OUEST BRABANT WALLON (TUBIZE)	128
ZP DE JODOIGNE (JODOIGNE)	105
ZP WAVRE	99
ZP BRAINE-L'ALLEUD	95
ZP ORNE - THYLE (MONT-SAINT-GUIBERT)	95
ZP LA MAZERINE (RIXENSART)	87
DAH - POL ROUTE BRABANT - PCIRC AUDERGHEN	76
ZP WATERLOO	76
ZP ARDENNES BRABANCONNES (GREZ-DOICEAU)	63
ZP OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	49
DAH - POL ROUTE BRABANT - PCIRC ANDERLECHT	32
DAH - POL ROUTE BRABANT	4
DAH - POL ROUTE NAMUR - PCIRC DAUSSOULX	4
DAH - POL ROUTE LIEGE - PCIRC AWANS	3
ZP RHODE (RHODE-SAINT-GENESE)	2
DAH - POL ROUTE BRABANT - PCIRC REYERS	1
ZP ANTWERPEN	1
ZP BRUXELLES CAPITALE IXELLES (BRUXELLES)	1
ZP CHARLEROI	1
ZP DRUIVENSTREEK (OVERIJSE)	1
ZP MIDI (ANDERLECHT)	1
ZP NETELAND (HERENTALS)	1
ZP ORNEAU-MEHAIGNE (GEMBOUX)	1
ZP SERAING - NEUPRE (SERAING)	1
<b>Total</b>	<b>1.063</b>

Notre zone de police est ainsi à une peu enviable quatrième place dans le nombre de constats d'accidents avec lésions pour l'ensemble de l'arrondissement.

Les chiffres de 2019 (arrêtés au 31 août) ne sont pas bons pour Wavre et le nombre de tués est malheureusement stable alors que le nombre de blessés est déjà similaire à 2018 au deuxième quadrimestre seulement.

		2014	2015	2016	2017	2018	2019 *
<b>ZP WAVRE</b>	<b># Accidents dégâts matériels</b>	782	774	709	752	709	436
	<b># Accidents LC</b>	122	102	122	137	109	98
	<b># Accidents mortels</b>	0	0	2	2	2	2
	<b># Tués</b>	0	0	2	2	2	2
	<b># Blessés graves</b>	11	11	2	9	5	5
	<b># Blessés légers</b>	142	142	137	157	119	110

Les usagers faibles représentent plus de 35% des victimes. Ils doivent être une cible de nos prochaines actions.



### 2.4.3 LES FACTEURS DE RISQUE : LA VITESSE ET L'ALCOOL

Pour l'année 2018, l'alcool reste une des causes principales des accidents avec blessés et tués. Dans 20% des cas environ, un des conducteurs en cause d'un accident avec lésions corporelles était alcoolisé.

Avec/sans alcool	Nb accidents avec lésions corp.	%	Nb tués	%	Nb blessés graves	%	Nb blessés légers	%
Sous influence d'alcool	175	16,46%	3	16,67%	12	20,00%	208	16,64%
Pas d'influence d'alcool	888	83,54%	15	83,33%	48	80,00%	1.042	83,36%
<b>Total</b>	<b>1.063</b>	<b>100,00%</b>	<b>18</b>	<b>100,00%</b>	<b>60</b>	<b>100,00%</b>	<b>1.250</b>	<b>100,00%</b>

En ce qui concerne la vitesse inadaptée, les statistiques ne permettent pas de distinguer la prévalence de la vitesse dans la survenance d'un accident. Cette vitesse a rarement été mesurée préalablement à l'accident et les auteurs n'ont pas pour habitude d'avouer cette vitesse excessive lors des constatations.

Outre le Plan communal de mobilité qui appelle à une modération des vitesses dans les traversées de village sur les routes régionales (Page 75 du Plan communal de mobilité du 4 mai 2018), le Moniteur de Sécurité met la vitesse inadaptée dans les quartiers en première position (avec plus de 70% des répondants qui considèrent qu'il s'agit un peu ou tout-à-fait d'un problème).



## 2 Problèmes de quartier

### 2.1 Considérez-vous les faits suivants comme un problème dans votre quartier? (par ordre décroissant)

Tableau: qrt A.1. Pourcentages en ligne	TOUT A FAIT un problème	UN PEU un problème	PAS VRAIMENT un problème	PAS DU TOUT un problème	Fréq. totale (=100%)
Vitesse non adaptée au trafic	35.47	35.09	18.46	10.98	507
Déjections canines	29.90	26.94	19.81	23.35	491
Déchets sur la voie publique	26.43	28.56	24.36	20.64	500
Stationnement gênant	24.99	23.87	26.37	24.77	502
Non entretien des trottoirs	20.54	24.33	29.96	25.18	495
Conduite agressive dans la circulation	20.27	31.26	28.08	20.39	492
Dépôts clandestins et détritrus traînant dans la rue	19.39	25.67	23.10	31.84	500
Cambriolage	17.82	29.96	33.76	18.46	506
Nuisances sonores causées par le trafic	13.31	24.15	27.46	35.07	499
Éclairage public défectueux ou manquant	10.65	17.31	29.10	42.94	494
Animaux non tenus en laisse ou errants	10.44	19.24	30.24	40.08	499
Nuisances sonores causées par des voisins	8.41	23.05	35.21	33.33	500
Jeunes traînant dans l'espace public	8.31	16.65	26.16	48.88	500

#### 2.4.4 LA RÉPARTITION DES INFRACTIONS ROUTIÈRES

On constate notamment que près de 20% des accidents se produisent entre 17h et 19h, à savoir aux heures de pointe, en particulier les mercredis et les vendredis.

Colonne1	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vitesse	3.094	2.148	5.388	1.232	2.690	3.595	3.464
Arrêt et stationnement	1.786	1.236	1.163	1.213	659	151	120
GSM	171	171	170	156	161	256	81
Ceinture et siège enfant	189	36	86	57	23	55	18
Feux de signalisation	107	66	120	55	65	114	83
Code de la route	852	646	646	766	762	1062	482
Alcool	57	70	40	54	77	129	137

On constate dans ce tableau, préalable à la mise en œuvre des radars fixes, que la répression des excès de vitesse a été renforcée au cours des dernières années au détriment parfois de la répression d'autres comportements dangereux comme l'usage de téléphone portable au volant.

Le prochain PZS devra sans doute également renforcer la répression dans ce domaine.

#### 2.4.5 COMMENTAIRES CONCERNANT LES MESURES PRISES

La location des lidars auprès de la Région wallonne a clairement indiqué la volonté de réprimé plus sévèrement les excès de vitesse sur le territoire.

Ceci sera encore renforcé par l'arrivée des radars fixes qui n'ont pu, pour diverses raisons administratives et techniques, encore être mis en œuvre. Ce sera le cas dans les prochaines semaines.

Cependant, la zone de police doit tenir compte d'un quota maximum de 1075 PV par an de constat de vitesse (c-à-d de constats de vitesse supérieurs de 20 km/h en agglomération et de 30 km/h sur autoroute par rapport à la

vitesse maximale autorisée ou de perceptions immédiates non payées). D'après les chiffres en notre possession pour 2019, il y avait environ 590 PV rédigés à la date du 30 septembre. Sans le recours au radars fixes.

L'objectif reste selon nous de contrôler la vitesse de 1 million de véhicules par an.

En matière d'alcool, sauf exceptions, un contrôle alcool est organisé à chaque pause par notre service interventions. Nous continuons aussi à participer systématiquement aux campagnes BOB avec l'Agence wallonne pour la sécurité routière (AWSR), aux speedmarathons organisés par la Police fédérale, ... Il est sans aucun doute nécessaire de repenser nos méthodes de contrôles car les grands dispositifs ne sont pas suffisamment efficaces et sont tout de suite signalés sur les réseaux sociaux. Une première expérience de plusieurs petits dispositifs mobiles a fait ses preuves et nous renversons ainsi la diffusion sur les réseaux sociaux à notre avantage puisque nous profitons d'un temps de « rémanence » d'un contrôle signalé (avant qu'il ne soit désigné) pour laisser penser que nous sommes à peu près partout en même temps (car les nouveaux sont eux, très vite signalés).

# PARTIE II : DÉTERMINATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

## 2020-2025

Dans ce chapitre, nous allons dans un premier temps élargir la réflexion et faire une analyse comparative de l'ensemble des faits judiciaires et de roulage pour tenter de repérer les phénomènes nouveaux, émergents, en croissance, ...

Ensuite, tenant compte des inquiétudes émises par la population dans le cadre du Moniteur de Sécurité, des priorités fixées par les différentes autorités administratives et judiciaires (mais sans tenir compte d'un Plan national de sécurité qui doit encore être défini), nous définirons les priorités en tenant compte de l'ampleur des phénomènes et de leur évolution.

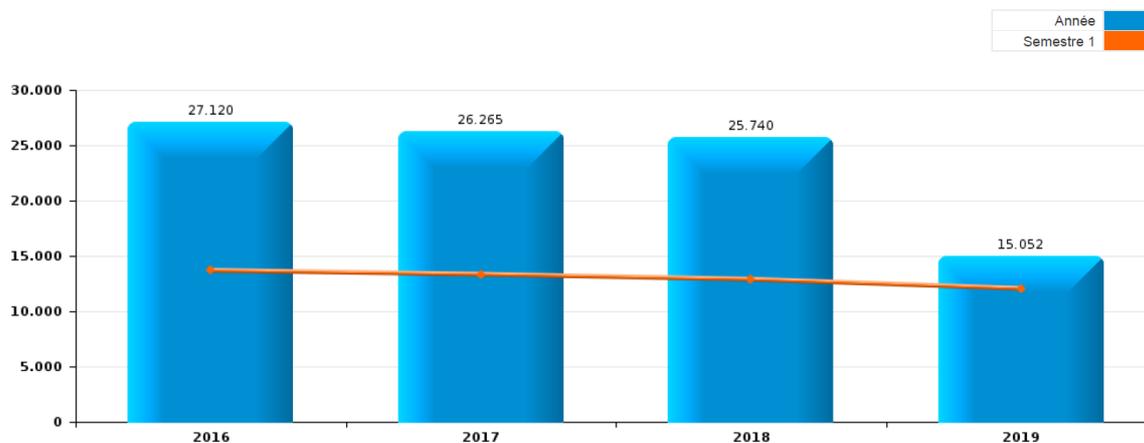
Nous compléterons les objectifs stratégiques ainsi définis avec des points d'attention particuliers.

## 1 Etude des phénomènes criminels

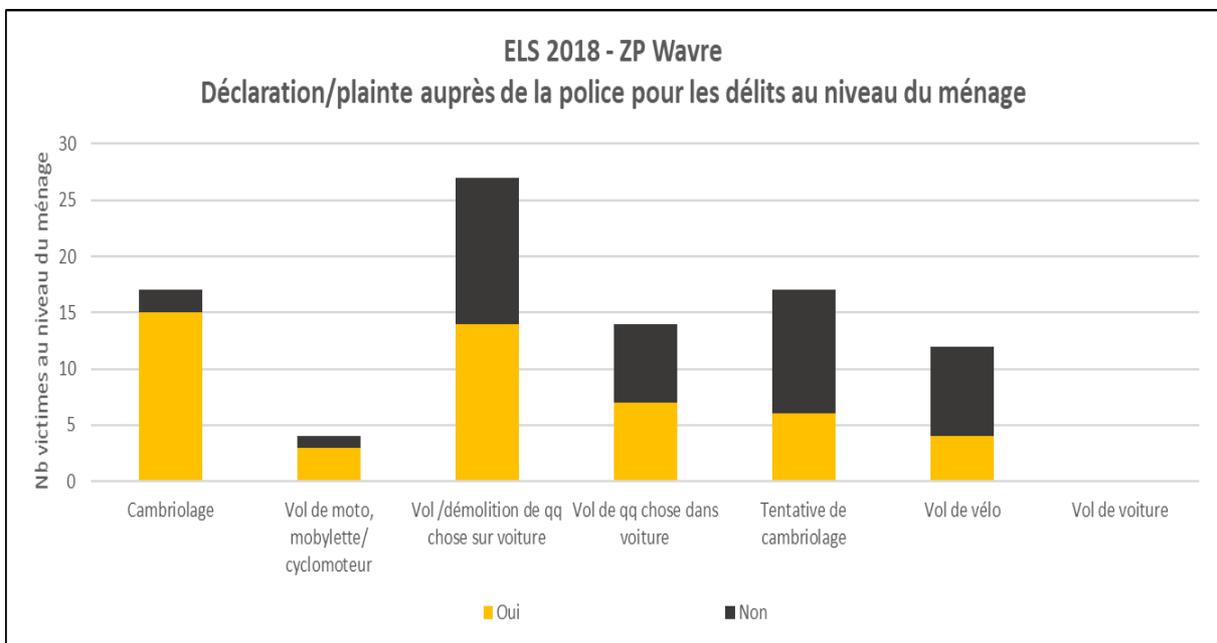
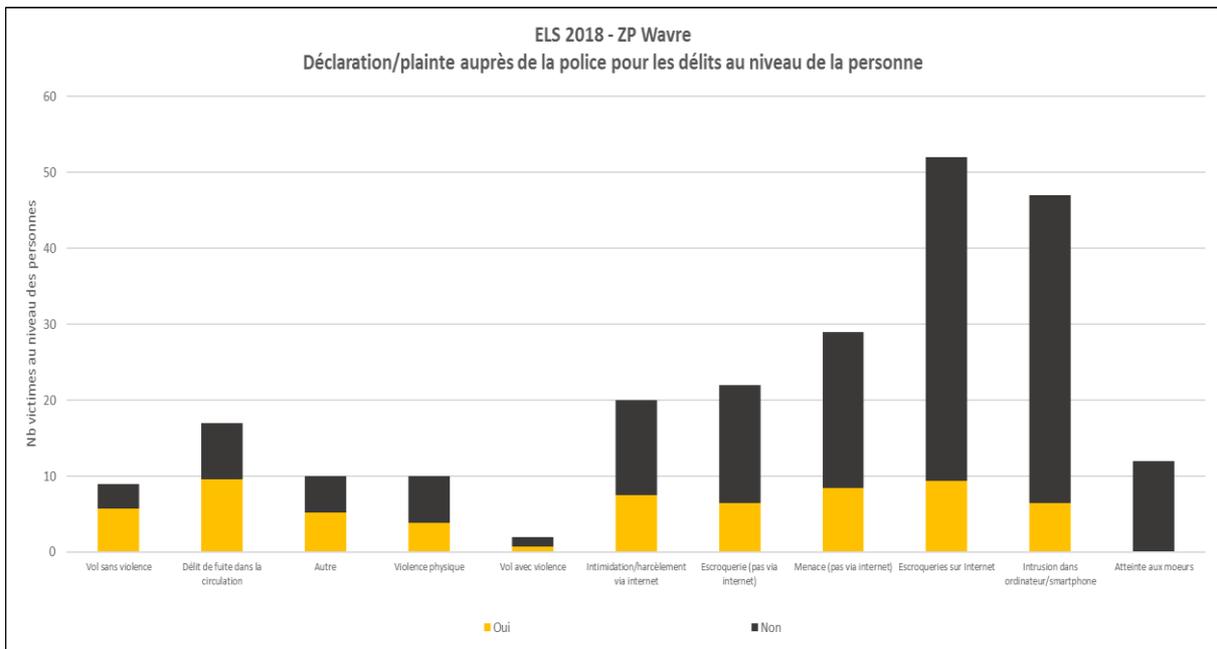
Les chiffres de la criminalité enregistrée sont plutôt satisfaisants en Brabant wallon.

### Brabant wallon

	2016	2017	2018	2019
Nombre total des délits	27.120	26.265	25.740	15.052

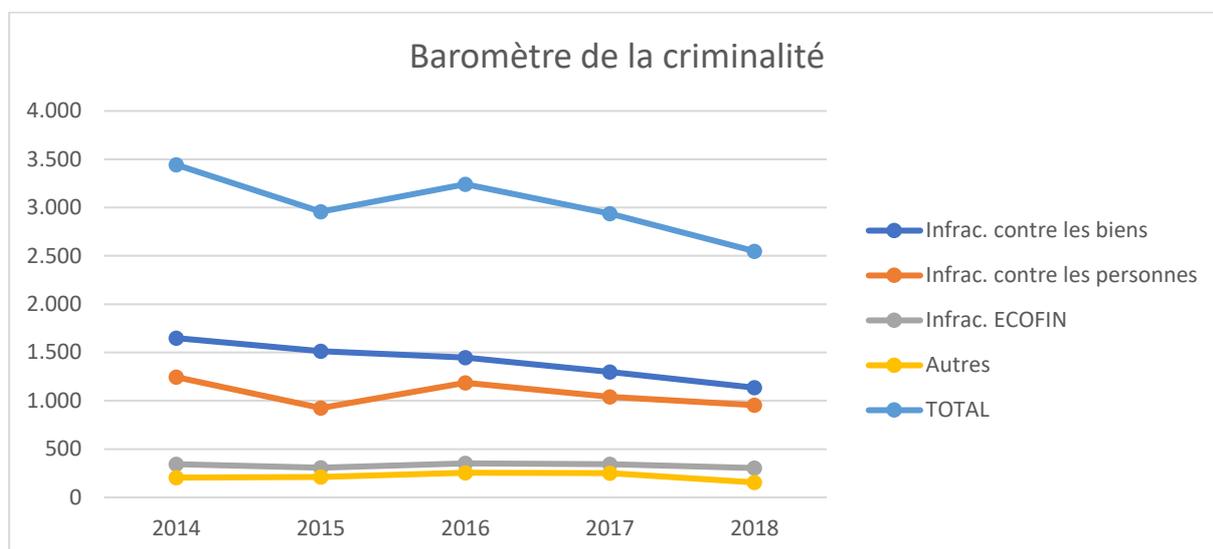


Il faut toutefois veiller à ne pas omettre de prendre en compte les corrections statistiques pour 2018 qui ne manqueront pas de faire remonter les chiffres ultérieurement (retard d'encodage, déclaration tardive, ...) mais aussi et surtout, du chiffre noir. On peut avoir une estimation de celui-ci dans le Moniteur de Sécurité où, pour certaines catégories, ce chiffre noir (correspondant aux faits non déclarés) est abyssal. Cela concerne évidemment les vols de vélos mais aussi des faits tels que les atteintes aux mœurs, les escroqueries sur internet, les tentatives de cambriolage, ...



On voit bien que la prévalence des faits commis par internet augmente, notamment en matière d'escroquerie et de vols par ruse (digipass). Il s'agira d'un point d'attention pour nos services dans les prochaines années.

		2014	2015	2016	2017	2018
Infrac. contre les biens	Vol et extorsion	1.197	1.101	1.065	1.095	948
	Infr. contre la foi publique	58	53	68	68	65
	Dégradation de la propriété	333	282	192	81	61
	Armes et explosifs	44	64	105	39	40
	Environnement	15	11	14	17	21
	Hormones et dopage	2	2	3		1
	<i>Sous-Total</i>	<b>1.649</b>	<b>1.513</b>	<b>1.447</b>	<b>1.300</b>	<b>1.136</b>
Infrac. contre les personnes	Infrac. contre l'intégrité physique	284	281	296	304	256
	Drogues	376	184	243	175	169
	Infr. contre les autres valeurs morales	131	38	145	120	119
	Infr. contre la sécurité publique	113	140	119	107	106
	Législation sur les étrangers	99	95	123	142	99
	Protection de la jeunesse	48	29	64	36	55
	Infr. contre les mœurs	99	45	61	45	52
	Infr. relative au statut juridique de l'enfant	41	50	56	38	52
	Infr. contre l'autorité publique	24	23	39	34	20
	Infr. contre la famille	8	3	19	17	16
	Protection de la personne	20	31	14	17	6
	Infr. contre la liberté individuelle	1	1	4	6	4
	Santé Publique		1			
	Infr. contre la sécurité de l'Etat		2	3		
	Traite des êtres humains	1	2		1	
<i>Sous-Total</i>	<b>1.245</b>	<b>925</b>	<b>1.186</b>	<b>1.042</b>	<b>954</b>	
Infrac. ECOFIN	Fraude	208	165	173	206	168
	Criminalité informatique	86	72	89	75	96
	Code pénal social	38	50	70	52	30
	Travail	8	8	9	5	3
	Législation économique	3	8	9	3	3
	Exercice illégal de l'autorité publique		1		1	3
	Protection des revenus publics	2	3	2	1	1
<i>Sous-Total</i>	<b>345</b>	<b>307</b>	<b>352</b>	<b>343</b>	<b>304</b>	
Autres	Registre de population	155	157	162	166	123
	Ivresse et alcool	41	22	19	35	25
	Autres lois spéciale	4	13	64	42	6
	Carte d'identité	2	3	2	1	1
	Contravention code pénal	2	18	8	8	
	Sécurité privée					
<i>Sous-Total</i>	<b>204</b>	<b>213</b>	<b>255</b>	<b>252</b>	<b>155</b>	
<b>Total Général</b>	<b>3.443</b>	<b>2.958</b>	<b>3.240</b>	<b>2.937</b>	<b>2.549</b>	



Afin de disposer d'une vue d'ensemble objective des faits qui pèsent plus intensément sur le quotidien des wavriens, il nous semble utile, à ce stade, d'intégrer les infractions judiciaires (qui impliquent une volonté de les commettre) et les accidents de roulage, qu'ils soient ou non la résultante d'une négligence ou de tout autre comportement lié à la conduite sous influence, la vitesse, etc.

Nous pourrions ainsi envisager leur ampleur au cours de l'année 2018 pour distinguer ceux qui se différencient négativement. L'évolution consignée entre 2017 et 2018 de même qu'une tendance sur les trois dernières années finaliseront cette brève analyse destinée à mettre en lumière ce qui doit mobiliser nos forces.

Faits	2014	2015	2016	2017	2018
Vol et extorsion	1.197	1.101	1.065	1.095	948
Infraction contre l'intégrité physique	284	281	296	304	256
Dégradation de la propriété	333	282	192	81	61
Drogues	376	184	243	175	169
Fraude	208	165	173	206	168
Registre population	155	157	162	166	123
Infr. autres valeurs morales et sentiments	131	138	145	120	119
Infr. contre la sécurité publique	113	140	119	107	106
Législation sur les étrangers	99	95	123	142	99
Criminalité informatique	86	72	89	75	96
Protection de la jeunesse	99	45	61	45	52
Armes et explosifs	44	64	105	39	40
Infr. contre la foi publique	58	53	68	68	65
Infr. contre les mœurs	41	50	56	38	52
Infr. Relative au statut juridique de l'enfant	48	29	64	36	55
Code pénal social	38	50	70	52	30
Ivresse et alcool	41	22	19	35	25
Infr. contre l'autorité publique	24	23	39	34	20
Infr. contre la famille	20	31	14	17	6
Autres lois spéciales	4	13	64	42	6

Environnement	15	11	14	17	21
Protection de la personne	8	13	19	17	16
Carte d'identité	2	18	8	8	
Travail	8	8	9	5	3
Législation économique	3	8	9	3	3
Infr. contre la liberté individuelle	1	1	4	6	4
Santé publique		1			
Contravention Code pénal	1		1		
Exercice illégal de l'autorité publique	2	3	2	1	1
Infr. contre la Sécurité de l'Etat		2	3		
Traite des êtres humains	1	2		1	
Hormones et dopage	2	2	3		1
Protection des revenus publics		1		1	3
Sécurité privée			1		
Accidents de circulation	904	876	831	889	818
<b>TOTAL</b>	<b>4.346</b>	<b>3.941</b>	<b>4.071</b>	<b>3.825</b>	<b>3.366</b>

#### AMPLEUR SUR L'ANNÉE 2018

L'ampleur est un critère qui consiste à lister les différentes figures criminelles auxquelles s'ajoutent les accidents de la circulation. Bien que la valeur absolue pour chaque catégorie permette d'apprécier quantitativement leur importance sur la totalité des faits, le calcul du pourcentage facilite la perception quant à l'impact du phénomène. Par ailleurs, on peut effectivement admettre que certains faits (notamment lorsque l'on porte atteinte à l'intégrité physique) sont de nature à promouvoir un certain émoi dans la population sans pour autant, et fort heureusement, être nombreux. Il est toutefois trop subjectif de pondérer les faits en fonction d'une gravité relative. Ainsi, une cotation est établie en fonction du nombre de faits enregistrés de sorte à inscrire ce critère dans le cadre d'une matrice qui sera utilisée ultérieurement pour établir nos priorités et points d'attention.

De 1 à 50 faits → 1	De 151 à 200 faits → 4
De 51 à 100 faits → 2	> à 200 faits → 5
De 101 à 150 faits → 3	

Faits	2018	%	Cotation
Vol et extorsion	948	28,16	5
Infraction contre l'intégrité physique	256	7,61	5
Dégradation de la propriété	61	1,81	2
Drogues	169	5,02	4
Fraude	168	4,99	4
Registre population	123	3,65	3
Infr. autres valeurs morales et sentiments	119	3,54	3
Infr. contre la sécurité publique	106	3,15	3
Législation sur les étrangers	99	2,94	2

Criminalité informatique	96	2,85	2
Protection de la jeunesse	52	1,54	2
Armes et explosifs	40	1,19	1
Infr. contre la foi publique	65	1,93	2
Infr. contre les mœurs	52	1,54	2
Infr. Relative au statut juridique de l'enfant	55	1,63	2
Code pénal social	30	0,89	1
Ivresse et alcool	25	0,74	1
Infr. contre l'autorité publique	20	0,59	1
Infr. contre la famille	6	0,18	1
Autres lois spéciales	6	0,18	1
Environnement	21	0,62	1
Protection de la personne	16	0,48	1
Carte d'identité			
Travail	3	0,09	1
Législation économique	3	0,09	1
Infr. contre la liberté individuelle	4	0,12	1
Santé publique			
Contravention Code pénal			
Exercice illégal de l'autorité publique	1	0,03	1
Infr. contre la Sécurité de l'Etat			
Traite des êtres humains			
Hormones et dopage	1	0,03	1
Protection des revenus publics	3	0,09	1
Sécurité privée			
Accidents de circulation	818	24,30	5
<b>TOTAL</b>	<b>3.366</b>	<b>100</b>	

## EVOLUTION DE 2017 À 2018

L'évolution nous permet d'objectiver la progression du phénomène par rapport à l'année précédente. Il est traduit en un pourcentage (positif ou négatif) en fonction du fait que la figure criminelle soit en augmentation ou en récession. Ici aussi, une cotation est établie aux mêmes fins que pour l'ampleur. Tout phénomène qui se veut en équilibre ou démontre une amélioration se voit ainsi attribuer une note neutre de « 0 ». Afin de « marquer » toute augmentation d'un phénomène, nous avons choisi de faire fi de la première cote et d'attribuer par tranche de 20 % une note allant de 2 à 5.

Il est toutefois à noter que cette façon de procéder, bien que pertinente, est à relativiser lorsqu'il s'agit de « petits nombres ». En effet, on peut remarquer une évolution impressionnante (+ 300 % pour les infractions contre les libertés individuelles par exemple) lorsque les faits sont caractérisés par leur rareté. Dès lors, à peine un ou deux faits supplémentaires laissent l'empreinte d'une progression fulgurante comparativement aux valeurs absolues.

< ou = à 0 → 0	De 41 % à 60 % → 4
De 1 % à 20 % → 2	> 60 % → 5
De 21 % à 40% → 3	

Faits	2017	2018	Evolution	
Vol et extorsion	1.095	948	-13,42%	0
Infraction contre l'intégrité physique	304	256	-15,79%	0
Dégradation de la propriété	81	61	-24,69%	0
Drogues	175	169	-3,43%	0
Fraude	206	168	-18,45%	0
Registre population	166	123	-25,90%	0
Infr. autres valeurs morales et sentiments	120	119	-0,83%	0
Infr. contre la sécurité publique	107	106	-0,93%	0
Législation sur les étrangers	142	99	-30,28%	0
Criminalité informatique	75	96	28,00%	3
Protection de la jeunesse	45	52	15,56%	2
Armes et explosifs	39	40	2,56%	2
Infr. contre la foi publique	68	65	-4,41%	0
Infr. contre les mœurs	38	52	36,84%	3
Infr. Relative au statut juridique de l'enfant	36	55	52,78%	4
Code pénal social	52	30	-42,31%	0
Ivresse et alcool	35	25	-28,57%	0
Infr. contre l'autorité publique	34	20	-41,18%	0
Infr. contre la famille	17	6	-64,71%	0
Autres lois spéciales	42	6	-85,71%	0
Environnement	17	21	23,53%	3
Protection de la personne	17	16	-5,88%	0
Carte d'identité	8		-100,00%	0
Travail	5	3	-40,00%	0
Législation économique	3	3	=	0
Infr. contre la liberté individuelle	6	4	-33,33%	0
Santé publique				
Contravention Code pénal				
Exercice illégal de l'autorité publique	1	1	=	0
Infr. contre la Sécurité de l'Etat				
Traite des êtres humains	1		-100,00%	0
Hormones et dopage		1	100,00%	5
Protection des revenus publics	1	3	300,00%	5
Sécurité privée				
Accidents de circulation	889	818	-7,99%	0
<b>TOTAL</b>	<b>3.825</b>	<b>3.366</b>		

Il est clair qu'en termes relatifs les augmentations en matières d'hormones et de dopages et de protections des revenus publics connaissent une forte croissance... D'autant plus forte que les chiffres absolus sont faibles.

Diminue fortement → 1	Diminue → 2
En équilibre → 3	
Augmente → 4	Augmente fortement → 5

Faits	2014	2015	2016	2017	2018	Tendance
Vol et extorsion	1197	1099	960	1.095	948	1
Infraction contre l'intégrité physique	284	281	267	304	256	1
Dégradation de la propriété	333	283	179	81	61	1
Drogues	376	182	213	175	169	2
Fraude	205	163	140	206	168	1
Registre population	155	155	148	166	123	1
Infr. autres valeurs morales et sentiments	131	138	133	120	119	3
Infr. contre la sécurité publique	113	140	109	107	106	3
Législation sur les étrangers	99	95	108	142	99	1
<b>Criminalité informatique</b>	<b>86</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>75</b>	<b>96</b>	<b>5</b>
Protection de la jeunesse	99	45	59	45	52	4
Armes et explosifs	44	64	96	39	40	3
Infr. contre la foi publique	54	51	48	68	65	3
<b>Infr. contre les mœurs</b>	<b>41</b>	<b>47</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>52</b>	<b>4</b>
<b>Infr. Relative au statut jur. de l'enfant</b>	<b>48</b>	<b>29</b>	<b>57</b>	<b>36</b>	<b>55</b>	<b>4</b>
Code pénal social	37	45	57	52	30	2
Ivresse et alcool	41	22	15	35	25	2
Infr. contre l'autorité publique	24	23	36	34	20	1
Infr. contre la famille	20	31	14	17	6	1
Autres lois spéciales	4	12	60	42	6	1
<b>Environnement</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>4</b>
Protection de la personne	8	13	16	17	16	3
Carte d'identité	2	18	6	8		1
Travail	8	8	4	5	3	2
Législation économique	3	7	5	3	3	3
Infr. contre la liberté individuelle	1	1	4	6	4	2
Santé publique		1				3
Contravention Code pénal	1		1			3
Exercice illégal de l'aut. publique	2	2		1	1	3
Infr. contre la Sécurité de l'Etat		2	2			3
Traite des êtres humains	1	2		1		3
Hormones et dopage	2	1			1	3
Protection des revenus publics		1		1	3	4
Sécurité privée			1			3
Accidents de circulation	904	876	831	889	818	2
<b>TOTAL</b>	<b>4338</b>	<b>3919</b>	<b>3702</b>	<b>3.825</b>	<b>3.366</b>	

Il faut bien entendu toujours se méfier des chiffres. En effet, la diminution des chiffres de dégradations aux biens résulte de ce que cette infraction a été dépenalisée et intégrée maintenant dans le Règlement général de police où elles constituent le pourcentage le plus important des sanctions administratives. De même, la diminution des infractions aux lois spéciales et en matière de lois spéciales est essentiellement due au départ par mobilité d'un inspecteur qui s'était spécialisé dans cette matière.

## 2 Priorités définies par les autorités et les partenaires

Dans la Déclaration de Politique Générale à la suite des dernières élections, l'autorité communale a exprimé deux grandes priorités en matière de sécurité, en plus d'insister sur les moyens qu'elle continuera à mettre en œuvre pour un service de police de qualité. Il s'agit, selon la DPG, d'assurer une plus grande sévérité à l'encontre des incivilités (essentiellement les déjections canines et les tapages) ainsi que de renforcer l'utilisation des radars fixes pour contrôler la vitesse excessive. L'attention est aussi mise sur la poursuite du travail des CSIL.

Le Gouverneur insiste pour sa part, outre le fonctionnement intégré et la collaboration entre Police locale et Police fédérale, sur la nécessité de tenir compte de la pluridisciplinarité (en particulier en matière de Plans d'urgence) et des résultats du Moniteur de Sécurité 2019. Il met aussi l'accent sur l'ouverture positive envers les nouvelles technologies dans la lutte contre l'insécurité.

Le Procureur du Roi reprend les items suivants :

- 1- Les atteintes graves à l'intégrité physique et psychique (meurtres, vols avec violences, atteintes aux mœurs...)
- 2- Les atteintes graves à la sécurité publique (terrorisme et radicalisme...)
- 3- La lutte contre les trafics (trafics de stupéfiants, trafics d'êtres humains...)
- 4- Les violences intrafamiliales
- 5- Les atteintes aux biens, principalement les vols qualifiés dans les habitations
- 6- Le roulage, principalement la lutte contre la vitesse et l'alcool au volant.

Pour le Dirco, les phénomènes suivants ont été mis en évidence :

- Radicalisme, extrémisme violent et terrorisme
- Traite et trafic des êtres humains (« Transmigration »)
- Criminalité violente et atteinte à l'intégrité physique
- Criminalité organisée contre les biens
- Sécurité routière
- Amélioration de l'ordre public

Pour le DirJu, la liste est plus longue et ne concerne pas toujours spécifiquement la police locale :

- Fraude sociale grave et organisée ;
- Fraude fiscale grave et organisée ;
- Infraction « ecofin » avec personne morale effective au cœur de l'infraction ;
- Corruption/blanchiment ;
- Enquêtes gérées par le Pool EcofinFiscEnv ;
- Fait avéré de TEH au sens de la COL 1/2015 (exploitation sexuelle ou économique), ou fait avéré de trafic d'êtres humains ;
- Trafic de stupéfiants (international, national),
- Fabrication de stupéfiants (drogues synthétiques, plantations à caractère international, commercial et de grande envergure) ;
- Vols organisés – auteurs itinérants identifiés et/ou indices d'organisation et faits commis sur l'arrondissement et/ou aspect international ;
- Home invasions (avec indices d'organisation criminelle et faits commis sur l'arrondissement et/ou aspect international) ;
- Tiger kidnapping ;
- Homicides : avec auteurs (connus ou inconnus) ou victimes en liaison avec les activités d'une organisation criminelle ; auteur ou victime VVIP ; homicides auteurs inconnus ;
- Trafic organisé (et/ou international) d'armes à feu ;
- Criminalité ICT ;
- Terrorisme ;
- Police administrative spécialisée (radicalisme, extrémisme, ...) ;
- Appui spécialisé (Labo, RCCU, BTS, GLI, ACO...) ;

- o Team de constat spécialisé ;
- o Emergence de nouveaux phénomènes criminels présentant un caractère de complexité (nouvelles technologies, nouveau mode opératoire complexe).

Nouvel acteur dans le monde de la sécurité depuis la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat, la Région wallonne a, au cours d'une réunion avec les Directeurs coordonnateurs, fixés les priorités suivantes pour ce qui la concerne :

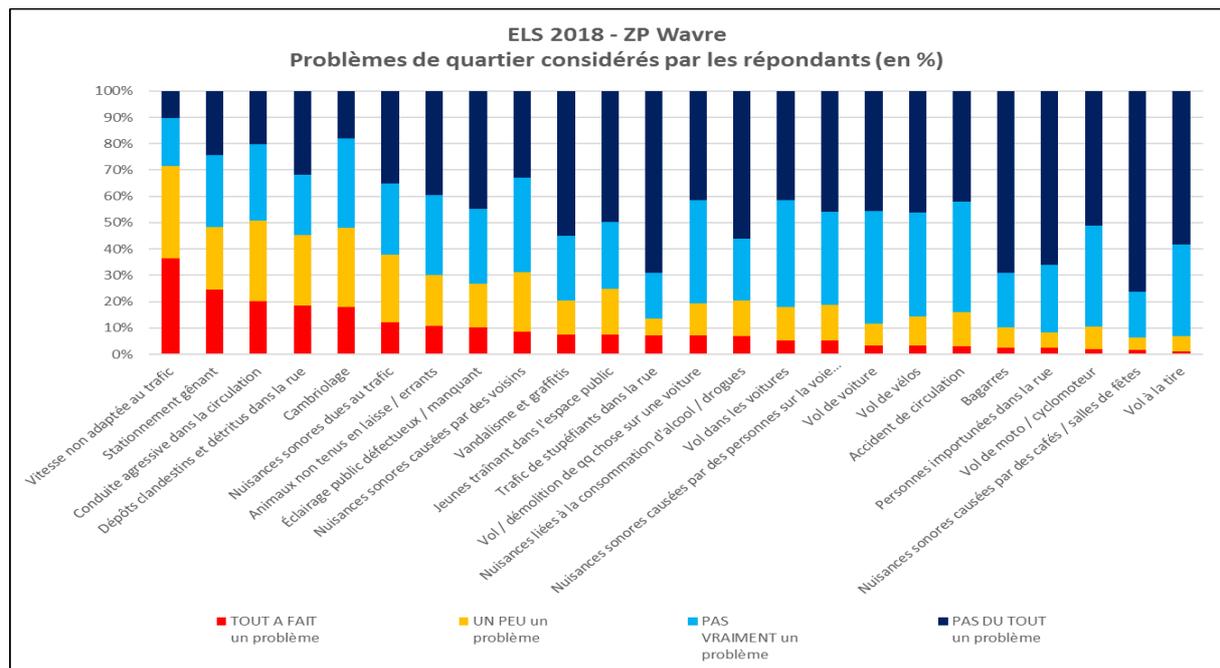
- La sécurité routière
- L'environnement
- Le bien-être animal
- Le radicalisme

### 3 Résultats du Moniteur de Sécurité 2018

Nous avons la chance de pouvoir bénéficier cette année d'un Moniteur de la sécurité réalisé par la Police fédérale en 2018 et qui met en évidence les attentes des citoyens en matière de sécurité.

La vitesse inadaptée, le stationnement gênant, la conduite agressive viennent en priorité et renforce notre conviction que la matière de la sécurité routière préoccupe les citoyens et nécessite une réponse appropriée de la part des autorités.

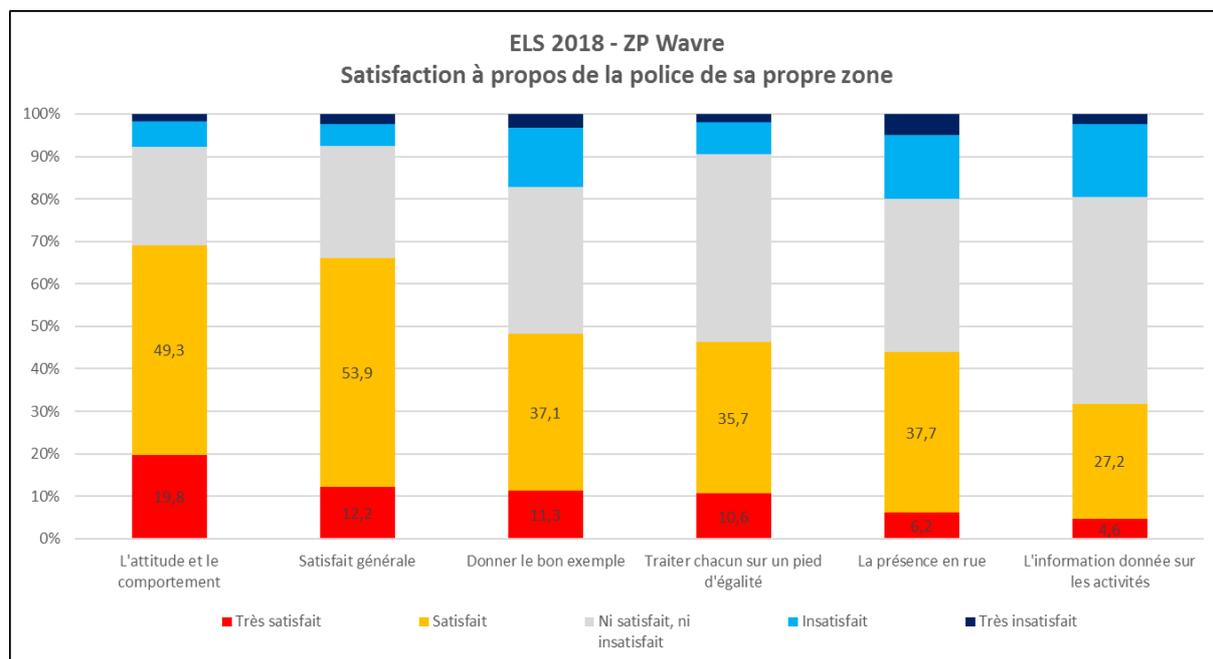
Les incivilités en tout genre (déjections canines (même si cela n'apparaît pas dans le schéma ci-dessous), bruits et tapages,...) quand elles sont cumulées présentent aussi une forte prévalence qui nous incite à maintenir ces faits parmi les objectifs stratégiques.



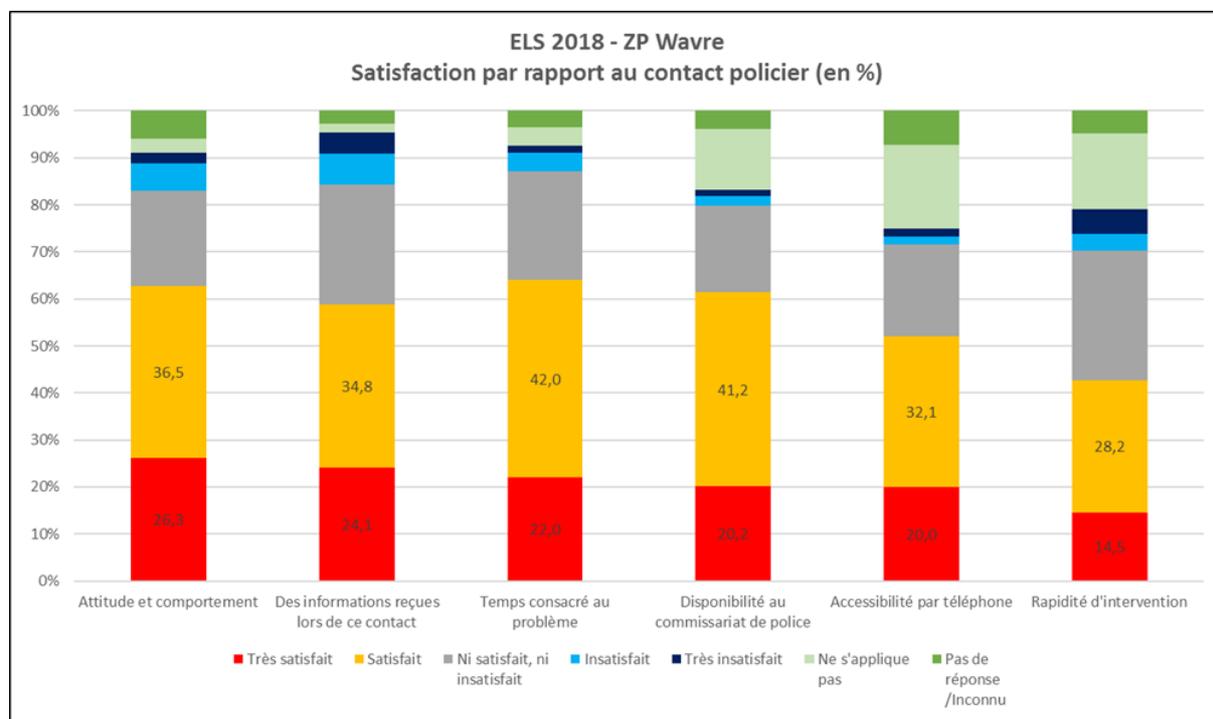
Ci-dessous, un extrait du tableau des réponses en pourcentage des problèmes rencontrés par les personnes dans les quartiers. Ceci doit nous guider dans nos actions.

<b>Tableau: qrt A.1. Pourcentages en ligne</b>	<b>TOUT A FAIT un problème</b>	<b>UN PEU un problème</b>	<b>PAS VRAIMENT un problème</b>	<b>PAS DU TOUT un problème</b>	<b>Fréq. totale (=100%)</b>
Vitesse non adaptée au trafic	35.47	35.09	18.46	10.98	507
Déjections canines	29.90	26.94	19.81	23.35	491
Déchets sur la voie publique	26.43	28.56	24.36	20.64	500
Stationnement gênant	24.99	23.87	26.37	24.77	502
Non entretien des trottoirs	20.54	24.33	29.96	25.18	495
Conduite agressive dans la circulation	20.27	31.26	28.08	20.39	492
Dépôts clandestins et débris traînant dans la rue	19.39	25.67	23.10	31.84	500
Cambriolage	17.82	29.96	33.76	18.46	506
Nuisances sonores causées par le trafic	13.31	24.15	27.46	35.07	499
Éclairage public défectueux ou manquant	10.65	17.31	29.10	42.94	494
Animaux non tenus en laisse ou errants	10.44	19.24	30.24	40.08	499
Nuisances sonores causées par des voisins	8.41	23.05	35.21	33.33	500
Jeunes traînant dans l'espace public	8.31	16.65	26.16	48.88	500
Vandalisme et graffitis	7.63	12.30	25.08	54.98	496
Trafic de stupéfiants dans la rue	7.31	6.64	17.27	68.77	501
Nuisances liées à la consommation d'alcool et de drogues	7.30	13.88	23.26	55.56	503
Vol ou démolition de quelque chose sur une voiture	6.75	11.59	39.98	41.68	488
Nuisances sonores causées par des personnes sur la voie publique	6.01	14.61	34.53	44.85	502
Tapages nocturnes	5.48	14.14	31.09	49.29	494
Vol dans les voitures	5.22	12.19	40.35	42.23	490
Vol de vélos	3.54	10.77	39.37	46.32	482
Vol de voiture	2.91	7.86	42.90	46.34	489
Accident de circulation	2.85	14.07	40.61	42.48	492
Personnes importunées dans la rue	2.71	6.39	25.14	65.76	500
Bagarres	2.69	7.88	20.50	68.94	502
Vol de moto / cyclomoteur	2.19	8.24	38.07	51.51	476
Nuisances sonores causées par des cafés ou des salles de fêtes	1.48	4.89	17.71	75.92	493
Vol à la tire	1.09	5.69	34.04	59.18	485

Le Moniteur de Sécurité est toutefois aussi l'occasion de mesurer la satisfaction de nos clients par rapport à leur police et, de ce point de vue, les résultats sont plutôt encourageants, sachant que notre métier ne permettra jamais de contenter tout le monde. Toutefois, certains points doivent continuer à faire l'objet de mesures en interne tels que la valeur d'exemples, la présence en rue et l'information sur nos actions.



De même, nous ne serons jamais suffisamment rapides dans nos interventions et il est clair qu'une priorité est donnée en fonction des événements sur le territoire. Cependant, l'accessibilité et le temps consacré au problème est jugé positivement par la population. L'accessibilité sera encore renforcée par un système de prise de rendez-vous sur internet.



## 4 Définitions des objectifs stratégiques 2020-2025

Dans cette partie, nous allons établir une matrice de décision en comparant les priorités des citoyens et des différentes parties de manière pondérée.

Pour ce faire, nous tenons compte dans un premier temps de l'importance accordée à chaque figure criminelle à partir des chiffres issus du baromètre de la criminalité et de la circulation. A partir de ceux-ci, nous avons pu établir une cotation à partir de trois critères quantitatifs : l'ampleur, l'évolution et la tendance sur trois ans. Ces différentes cotations seront ainsi reportées dans la matrice multicritère.

A ces critères quantitatifs viennent s'ajouter les priorités accordées par les parties prenantes, auxquelles nous ajoutons les priorités de la population sur base du Moniteur de la Sécurité.

Cette matrice nous permettra alors de dégager aisément les priorités auxquelles la zone de police doit accorder une attention particulière.

En ce qui concerne les critères quantitatifs qui seront reportés dans la matrice, les cotations retenues sont celles indiquées dans les tableaux présentés plus avant.

En ce qui concerne la cotation qui sera attribuée aux priorités des parties prenantes, l'usage veut que l'on attribue une cotation de 5 lorsque le phénomène revêt un caractère prioritaire et 0 quand ce n'est pas le cas (voire 3 lorsqu'une hésitation existe).

Toutefois, nous pensons qu'une plus grande importance doit être donnée aux autorités et parties prenantes directement intéressées sur le plan local. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de pondérer la cotation attribuée en doublant celle-ci lorsqu'elle concerne un acteur local, soit le Bourgmestre et le Bourgmestre, lesquels sont directement concernés.

Ainsi, une note globale pourra être attribuée en regard de chaque figure criminelle afin de retenir celles qui atteindront le plus grand score. Pour plus de facilité à la lecture, le tableau qui suit ne mentionne que les phénomènes criminels concernés par l'une ou l'autre priorité des parties prenantes, étant entendu que seuls les critères quantitatifs (ampleur-évolution-tendance) ne suffiront pas à les sélectionner. Ceci permettant de disposer d'une vue d'ensemble plus aisée sur cette matrice.

Faits	Ampleur	Evo.	Tend.	Gouv	PR	Bg	RW	PolFed	Population	Total
Priorité des PP (Pondération)				1	2	2		2	2	
Vol et extorsion + VQH	5	1	1		5	5		5		35
Infractions contre l'intégrité physique	5	1	1		5			5		27
Dégradation de la propriété	2	1	1							4
Trafic de stupéfiants	4	1	2		5	3		5		30
Fraude	4	1	1							7
Environnement	2	3	3				5			13
Mœurs et violences intrafamiliales	2	4	4		5					20
Législation sur les étrangers	1	1	1							3
Criminalité informatique	2	3	5							10
Infr. contre la famille (jeunesse,...)	3	4	4							11
Traite des êtres humains	1	1	1	2						5
Roulage (vitesse et alcool)	5	1	2	3	5	5	5		5	36
Incivilités	4	2	3	3		5			5	32
Radicalisme et terrorisme	1	1	1	3	5	3	5	5		37

Nous relevons donc qu'il y a 5 priorités qui peuvent être dégagées de cette matrice :

- Les vols et extorsions
- Le trafic de stupéfiant
- Le roulage et la sécurité routière
- Les incivilités
- Le radicalisme et le terrorisme

Concernant cette dernière priorité, nous comprenons qu'il s'agit évidemment d'une priorité nationale et qu'elle sera reprise sans aucun doute dans le Plan National de Sécurité. Pourtant, en ce qui concerne notre zone de police, nous ne relevons aucun élément objectif nous permettant de conclure à une quelconque problématique spécifique de radicalisation ou de terrorisme. Certaines personnes qui ont exprimé des opinions extrêmes sont suivies dans un cadre habituel de surveillance policière et la CSIL fonctionne parfaitement à l'initiative de la Bourgmestre. Les capacités nécessaires et la formation du personnel désigné à cette tâche sont assurées.

En l'absence de caractère spécifique à notre zone de police, nous estimons que ce point ne doit pas devenir une priorité (bien que ce soit celle qui score le plus dans notre matrice décisionnelle) de la Police locale de Wavre. Celle-ci sera cependant toujours attentive aux éventuels développements et un partenaire loyal de la politique développée dans ce cadre au niveau fédéral.

#### 4.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE « VOLS ET EXTORSIONS »

---

Pour éviter de nous disperser, nous allons étudier ici la catégorie des vols et extorsions.

##### Brabant wallon

	2016	2017	2018	2019
<b>Vol avec circ. aggr.</b>	4.865	4.739	4.594	2.500
<b>Vol sans circ. aggr.</b>	4.512	4.576	3.988	2.563
<b>Extorsion</b>	102	85	94	68
<b>Vol non spécifié</b>	31	59	45	49
<b>Total</b>	<b>9.510</b>	<b>9.459</b>	<b>8.721</b>	<b>5.180</b>

Dans ce premier tableau, on peut constater que les extorsions représentent une infime partie de la catégorie infractionnelle. Ce sont bien les vols avec circonstances aggravantes qui sont les plus nombreux.

Si on reprend les vols en fonction des lieux où ils sont commis, on obtient le tableau suivant :

## Brabant wallon

### Vol et extorsion

	2016	2017	2018	2019
Habitation: maison	2.425	2.291	2.292	1.347
Voie publique	1.765	1.768	1.643	1.021
Magasin	1.143	1.165	991	599
Parking	575	658	569	316
Habitation: appartement	455	372	401	226
Horeca	307	282	270	172
Inconnue	216	257	206	213
Habitation: non précisée	244	238	243	100
Habitation: allée	228	230	200	104
Moyen de transport: voiture	238	247	168	73
Entreprise	175	212	193	104
Institution d'enseignement	190	216	152	89
Habitation: dépendances	176	183	142	113
Culture et loisirs	155	147	141	94
Autre	106	118	118	63
Infrastructure sportive	140	103	86	50
Habitation: garage	91	123	92	39
Chantier	69	92	87	54
Service public	93	65	92	39
Station de bus / métro et gare de chemin de fer	73	90	72	43
Banque / institution financière	45	85	59	31
Terrain	59	67	66	23
Moyen de transport: train / tram / métro	51	36	49	26
Station essence	38	49	43	29
Habitation: autre	49	35	33	29
Bâtiment administratif	46	27	43	23
Moyen de transport: autre	40	46	40	11
Moyen de transport: camion	45	48	29	14
Médecin / dentiste / pharmacien	51	34	23	22
Service	36	35	28	24
Hôpital	31	29	35	18
Maison de repos	32	21	31	16
Moyen de transport: autobus / autocar	18	19	20	12
Emplacement de vélo	20	12	18	12
Stade de football	15	16	16	8
Edifice religieux / lieu du culte	11	11	11	6
Installation militaire	8	14	8	3
Cimetière	11	7	8	6
Maison de débauche	15	5	2	5
Aéroport	23	1	1	1
Arrêt de bus / tram		3		2
Eaux intérieures et maritimes	2	1		
Guichet automatique		1		
<b>Total</b>	<b>9.510</b>	<b>9.459</b>	<b>8.721</b>	<b>5.180</b>

Quand on cumule tous les faits ayant eu lieu dans un endroit fermé, on comptabilise 5188 faits en 2018 pour un total de 8721 faits, soit 59,5% du total. Si tous ne sont pas des vols qualifiés habitations et que la granularité des tableaux disponibles ne permet pas de distinguer ces faits spécifiquement, avec 2292 fait de vols dans les habitations, 401 dans les appartements et 193 dans les entreprises, les vols qualifiés habitations constituent l'élément essentiel de ce phénomène.

**Objectif stratégique 1 : Entre 2020 et 2025, diminuer de 10% les vols qualifiés habitation dans les 6 prochaines années par rapport à 2018**

## 4.2 OBJECTIF STRATÉGIQUE « STUPÉFIANTS »

---

La lutte contre les stupéfiants au sens large doit être appréhendée dans son ensemble, tant les infractions qui y sont liées sont connexes : culture, vente, détention, consommation. Il s'agit d'un phénomène récurrent du plan national de sécurité qui ne peut être oublié à Wavre au vu de son impact sur la jeunesse de Wavre et vu le nombre d'établissements d'enseignement.

Eu égard à l'impact sur le sentiment d'insécurité des échanges en rue, la lutte doit s'orienter vers les trafics de stupéfiants et se concentrer sur la fabrication et la vente. La consommation relève d'un problème plus médical que policier sauf chez les jeunes où des sensibilisations et le suivi des consommations problématiques doivent être menés.

Dans ce domaine plus que dans d'autres, c'est l'activité policière qui est mesurée. Notre objectif stratégique doit donc avant tout être formulé en termes d'activité plutôt qu'en termes de résultats à obtenir pour qu'il ait un sens.

**Objectif stratégique 2 : Renforcer la lutte contre le trafic des produits stupéfiants en particulier aux abords des écoles afin de contribuer à une diminution de la consommation chez les plus jeunes et de diminuer le sentiment d'insécurité lié à ces trafics.**

## 4.3 OBJECTIF STRATÉGIQUE « INCIVILITÉS »

---

Bien que les conséquences de ces comportements puissent être considérées par certains comme anodines, la prévention et la lutte contre les incivilités participent efficacement à l'amélioration de la qualité de vie et du sentiment de sécurité. En effet, les incivilités affectent directement et de manière récurrente le quotidien de nos quartiers et l'intime de nos concitoyens. Il s'agit d'usures qui, avec le temps, peuvent mener à des dérives plus graves dues à l'exaspération de certains riverains. Il ne faudrait dès lors pas participer à l'élaboration de ce sentiment d'insécurité en restant passif face au phénomène.

C'est d'ailleurs une demande très forte de la part de la population dans le Moniteur de Sécurité 2018.

Le danger est évidemment de penser que la répression, même rendue plus efficace par les sanctions administratives, permettra de combler les lacunes de l'éducation, le confort de l'anonymat des auteurs, ...

Des actions sont toutefois possibles et, en coordination avec d'autres services, des résultats peuvent être espérés.

Nous envisageons dès lors l'objectif stratégique de la sorte :

**Objectif stratégique 3 : Renforcer la lutte contre les incivilités et leur prévention. (Essentiellement le stationnement gênant, les dépôts de déchets, les déjections canines et le tapage diurne et nocturne) afin de favoriser la qualité de vie des citoyens et d'améliorer le sentiment de bien-être.**

#### 4.4 OBJECTIF STRATÉGIQUE « SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

Nous souhaitons œuvrer à la diminution du nombre d'accidents de la circulation, d'autant que l'année 2018 (et 2019) fut marquée par deux accidents ayant causé la mort de deux personnes. Nous sommes conscients qu'il convient de contrer les causes qui en sont à l'origine ou les facteurs qui contribuent à en aggraver les conséquences.

En observant de plus près le tableau issu du baromètre de la circulation en ce qui concerne les infractions routières constatées en 2018, nous notons ainsi les plus récurrentes pouvant être à l'origine de l'absence de contrôle efficace du véhicule voire la perte de contrôle. Ici aussi, il convient de se rappeler que le relevé de ces infractions est plus le reflet de l'activité policière que de la récurrence réelle des infractions commises, les chiffres pouvant par ailleurs être influencés par des campagnes spécifiques telles que « BOB ». Ceci nous permet toutefois de nous faire une idée de l'ampleur de certains comportements.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Vitesse</b>	3.094	2.148	5.388	1.232	2.690	3.595	3.464
<b>Arrêt et stationnement</b>	1.786	1.236	1.163	1.213	659	151	120
<b>GSM</b>	171	171	170	156	161	256	81
<b>Ceinture et siège enfant</b>	189	36	86	57	23	55	18
<b>Feux de signalisation</b>	107	66	120	55	65	114	83
<b>Code de la route</b>	852	646	646	766	762	1062	482
<b>Alcool</b>	57	70	40	54	77	129	137

Nous constatons ainsi que la conduite sous influence (alcool et drogue) occupe une place prépondérante dans la répression en matière de roulage. Toutefois, nous relevons également l'usage inadéquat des dispositifs de protection (ceinture, siège enfant et case/vêtement de protection) qui emportent un nombre important de verbalisation. Enfin, l'usage du téléphone portable en conduisant est hélas encore beaucoup trop présent alors que des dispositifs faciles et pas chers existent pour l'éviter.

Il nous paraît utile de souligner que les chiffres ci-dessus sont sans doute faussés par la plus grande efficacité mise dans la répression de ces deux phénomènes dans la circulation et il est probable qu'avec la nouvelle procédure en matière de contrôle de l'usage des stupéfiants au volant, les chiffres vont également augmenter en cette matière peu détectée à l'heure actuelle.

**Objectif stratégique 4 : Afin d'améliorer la sécurité (et le sentiment de sécurité) routière et contribuer à diminuer le nombre de victimes d'accidents de la circulation, mener des actions de prévention et de répression sur les causes et facteurs d'aggravation que sont : la vitesse excessive, la conduite sous influence (alcool ou stupéfiants), l'utilisation du GSM et l'usage inadéquat ou le non-usage des dispositifs de protection.**

## PARTIE III : OPÉRATIONNALISATION

---

Pour rappel, les objectifs stratégiques sont :

1. Les vols qualifiés habitation
2. Les incivilités
3. La sécurité routière
4. Le trafic de stupéfiants

### Objectif Stratégique 1 : Les vols qualifiés habitation

#### ROUTINE :

---

- Maintenir le nombre de conseillers en prévention et les revisites systématiques.
- Partenaire de l'opération « un jour sans »
- Surveillances habitation
- Prévention
- PLP : accompagnement, promotion, création.
- Opération de contrôle / bouclage quartier selon les périodes de l'année les plus touchées.  
Mutualiser avec les zones de police voisines et placement de caméras ANPR  
⇒ Objectif : 6 / an

#### INNOVATIONS :

---

- Placement de caméras ANPR fixes (emplacements spécifiques : 4 sapins – Angoussart – Bois de la Pierre -...)
- Partenariat / Mise en commun de patrouilles VQH avec les zones de police voisines.
- Utilisation d'un drone (avec caméra thermique) pour les opérations de contrôle / bouclage quartier. Via un système de location.

+ Utilisation des moyens mis en place pour les autres objectifs stratégiques.

### Objectif Stratégique 2 : Incivilités

Point d'attention de la part des autorités publiques et de la population

#### ROUTINE :

---

- Patrouilles pédestres  
⇒ Objectif : 10 heures / mois
- Déjections canines : Interpellations (détection du sac) et actions de sensibilisation
- Mégots de cigarettes : Interpellations (pas de SAC pour les moins de 16 ans)
- Poubelles sur la voie publique : Règlementation en fonction des temps de ramassage. Fouille et identification systématique en partenariat avec le service travaux de la Ville.

#### INNOVATIONS :

---

- Utilisation de caméras semi-mobiles aux endroits les plus touchés.

- Mégots de cigarettes : Distribution d'un cendrier de poche lors de contrôles / envoi d'un courrier aux parents de mineurs interpellés.
- Partenariat avec l'action citoyenne « 1 heure pour ma ville »

+ Utilisation des moyens mis en place pour les autres objectifs stratégiques.

## Objectif Stratégique 3 : Trafic de stupéfiants

### ROUTINE :

---

- Planification et promotion de la sensibilisation dans les établissements scolaires
- Patrouilles aux endroits spécifiques et à des moments ciblés.
- Renfort du nombre de caméras dans la Ville.

### INNOVATIONS :

---

- Placement de caméras semi-mobiles aux endroits ciblés.
- Sensibiliser les parents aux signes de consommation de drogue.
- Partenariats avec des ASBL.

+ Utilisation des moyens mis en place pour les autres objectifs stratégiques.

## Objectif Stratégique 4 : Sécurité routière

### ROUTINE :

---

- Vitesse :
  - ⇒ Objectif : 1 million de véhicules contrôlés / an
  - + augmentation du nombre de 10% / an pendant 5 ans (Total : 1.500.000)
- Alcool : Contrôles systématiques par équipe + contrôles souples.  
Signalement rapide (Waze – Coyote - ...) donc multiplier les positions dans les premières minutes du contrôle pour semer le trouble.
- Stupéfiants : Nouvelle procédure qui devrait permettre d'augmenter le nombre de contrôles.

### INNOVATIONS :

---

- Axer les contrôles sur les nouveaux modes de déplacement.  
Trottinettes électriques sur les trottoirs.
- Instauration du mois à thème. Par exemple : Septembre = Sensibiliser les parents, aux abords des écoles sur l'importance d'attacher ses enfants.  
En fonction du thème, utiliser différents moyens tels que la voiture tonneaux.

+ Utilisation des moyens mis en place pour les autres objectifs stratégiques.

## CONCLUSION

---

Au terme de ce travail, nous en arrivons à la conclusion que les objectifs du plan précédent doivent être poursuivis.

Il y a une légère adaptation des objectifs et nous osons un objectif chiffré pour les vols qualifiés habitation qui sont pourtant extrêmement difficiles à appréhender pour une police locale. Ces vols sont en grande partie le fait de bandes organisées intra-européennes qui se déplacent aussi facilement que discrètement sur le territoire de l'UE. Nous pensons toutefois qu'une combinaison renforcée de mesures préventives par les particuliers et de mesures technologiques et classiques par les services de police permettront de rendre notre Ville moins attractives pour les auteurs.

En matière de lutte contre les stupéfiants, l'accent est maintenant mis clairement sur les trafics et le commerce de stupéfiants, notamment les deals de rue et principalement si ces deals de rue s'adressent aux mineurs.

En matière de roulage, la capacité libérée par le recours à des contrôles automatisés de vitesse sera réorientée vers les contrôles de l'alcoolémie et de l'usage de drogues au volant. Mais l'objectif est et reste de diminuer le nombre de victimes de la route. A cet égard, les usagers faibles constitueront un point d'attention particulier et nous veillerons à intégrer leur place au sein de la circulation dans les réflexions lors de la rédaction des arrêtés de police et des avis police en matière d'aménagements de voiries. L'objectif en matière de diminution de la vitesse dans les quartiers, au-delà des aspects préventifs, est de procéder au contrôle de la vitesse de 1 million de véhicules par an sur notre territoire. Et d'augmenter ce chiffre de 10% par an pendant 5 ans.

Enfin, la lutte contre les incivilités (et principalement les dépôts de déchets en tous genres, les déjections canines, le bruit et les tapages) sera érigée en priorité n°1 lors des prochaines années et une combinaison de mesures préventives et réactives devront permettre de préserver la qualité de vie des habitants. Cependant, la seule action policière ne sera pas suffisante.

Nous n'avons pas abordé ces points de manière spécifique mais le radicalisme et les violences intra-familiales sont des priorités nationales qui resteront des points d'attention pour notre zone de police. Toutes les directives dans ces domaines seront suivies et respectées et nous nous attellerons systématiquement à entreprendre des actions positives quand cela sera souhaité par nos autorités et partenaires.

Enfin, les passages à niveaux à Wavre sont et restent un problème. Chaque jour, nous sommes les témoins de passages intempestifs et de franchissements de feux. Nous espérons pouvoir contribuer à en diminuer la fréquence et, croisons les doigts, à connaître 6 prochaines années sans accident. Mais nous ne nous contenterons pas de croiser les doigts : des actions de prévention et de répression (en collaboration avec Infrabel) seront menées afin d'améliorer la sécurité aux abords des voies de chemins de fer. La SPC sera également sollicitée.

Le présent document a permis de dégager 4 priorités stratégiques et 3 points d'attention. Nous voilà maintenant munis d'un outil pour guider notre action pour les 6 prochaines années. C'est par rapport à lui que nous rendrons compte de notre action.